



L'Observatoire de l'Éducation Prioritaire, La Recherche, Le Collège

## **PISA : la France inégalitaire**

**La fiscalité  
écologique**

# **Éducation prioritaire : plus que jamais !**

# « L'ÉDUCATION EST LA MEILLEURE ARME POUR AFFRONTER L'AVENIR. »

« C'est notre conviction à la MAIF  
et notre engagement au côté des familles  
et des enseignants. »

**Entretien avec Roger Belot,**

Président directeur général de la mutuelle.

→ **Quels sont les services mis en œuvre par la MAIF  
et à qui sont-ils destinés ?**

Roger Belot : Créée par des enseignants mais désormais ouverte à tous, la MAIF s'engage à défendre un principe, inaliénable : l'accès à l'éducation pour tous. Cela signifie que nous proposons de nombreux services accessibles à nos sociétaires, bien sûr, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens. Ainsi mettons-nous à disposition des enfants, de leurs parents et des professeurs des outils pédagogiques et des sites internet éducatifs gratuits. À titre d'exemple, je citerai notre assistance scolaire personnalisée qui, en partenariat avec l'éditeur rue des écoles, vient en aide aux élèves du CP au lycée. Près de 500 000 élèves en bénéficient cette année. Nous croyons également que l'éducation s'acquiert tout au long de la vie et nous organisons dans toute la France de nombreuses conférences gratuites. C'est aussi le but des expositions et animations que soutient la MAIF à la Cité des Sciences, au Futuroscope ou encore dans le désormais célèbre Camion des Mots. Enfin, nous voulons peser de tout notre poids pour favoriser l'intégration des enfants handicapés et venir en aide à leurs familles et à leurs professeurs. Là encore, nous proposons des outils pédagogiques et des animations comme nos Rencontres extra ordinaires dans les collèges. Ce ne sont que quelques exemples pour vous montrer notre grande diversité d'actions dont vous pourrez mesurer l'étendue sur notre site internet maif.fr.

→ **Mais pourquoi votre mutuelle investit-elle autant dans  
l'éducation ?**

Roger Belot : Née entre deux guerres, il y aura bientôt 80 ans, la MAIF est un acteur historique de l'éducation mais aussi d'un autre modèle de société et d'une économie sociale et solidaire qui met l'économie au service de tous. Fondée à une période de crise assez semblable à celle que nous connaissons depuis quelques années, notre mutuelle n'est pas une entreprise comme les autres. Ainsi



Fête des mots à l'Hôtel de ville de Paris

réinvestit-elle ses bénéfices pour offrir de nouveaux services, pour accompagner au mieux les familles, pour développer des solutions innovantes. Notre champ d'intervention légitime est celui de l'éducation et de la culture, où nous apportons la puissance de notre organisation et de nos moyens pour transmettre des savoirs, lutter contre le déterminisme social, effacer les différences. Dans un monde en perte de repères, nous pensons que nos actions en faveur de l'éducation contribuent à former les citoyens, à les émanciper et à leur donner des armes pour trouver leur place dans la société et accepter l'autre.

→ **Votre fort engagement sociétal n'est-il pas un peu éloigné  
de votre métier d'assureur ?**

Roger Belot : Je vous répondrai bien au contraire que notre rôle en tant qu'assureur se nourrit de notre éthique ! Et nos concitoyens ne s'y trompent pas puisque nous protégeons 3 millions de personnes en France, un nombre qui augmente chaque année en dépit des difficultés économiques que connaît notre pays. Nos sociétaires et ceux qui nous rejoignent savent pouvoir compter sur notre intégrité et notre capacité à leur venir en aide à tous les moments de la vie. De plus, notre cœur de métier nous pousse à informer et éduquer le public le plus large possible pour prévenir les accidents. Lorsque la MAIF apporte son concours au ministère de l'Éducation pour former les jeunes aux gestes de premier secours ou lorsque nous intervenons sur les réseaux sociaux sur ce thème, nous sommes à la croisée des chemins entre notre profession d'assureur et notre engagement sociétal. La MAIF est un assureur militant, cela fait partie de notre identité et donne du sens à nos actions.

## Repères

Plus en savoir plus : [www.maif.fr/solutionseducatives](http://www.maif.fr/solutionseducatives)

Visiter nos conférences :  
[www.maif.fr/conferecweb](http://www.maif.fr/conferecweb)

Retrouver des témoignages de parents et d'enseignants :  
[www.facebook.com/education](http://www.facebook.com/education)

Suivre nos actions de première secours :  
[www.facebook.com/Apprendre](http://www.facebook.com/Apprendre)

Découvrir les projets éducatifs financés par la MAIF :  
[www.fondationmaifpourl'education.fr](http://www.fondationmaifpourl'education.fr)



ASSUREUR MILITANT

Revue de la  
 Fédération Syndicale  
 Unitaire  
 104, rue Romain  
 Rolland  
 93260 Les Lilas  
 Tél. : 01 41 63 27 30  
 Fax : 01 41 63 15 48  
 Internet : www.fsu.fr  
 Miel :  
 fsu.nationale@fsu.fr  
 pour@fsu.fr  
 N° CP : 0710-S07429  
 N° ISSN : 1246-077 X  
 Directeur  
 de la publication :  
 Bernadette Groison  
 Rédaction :  
 Aline Becker,  
 Monique Daune,  
 Emmanuel Guichardaz,  
 Jacques Mucchielli,  
 Marie cécile Périllat,  
 Valérie Sipahimalani.  
 Conception :  
 agence Naja

Publicité :  
 Com d'habitude  
 publicité  
 Clotilde Poitevin  
 25, rue Fernand-Delmas  
 19100 Brive  
 Tél. : 05 55 24 14 03  
 E-Mail :  
 contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2  
 GMF p. 5  
 CASDEN p. 31  
 ECOFOLIO p. 32

Joint à ce numéro,  
 un supplément PACA

Compogravure : CAG  
 Impression : SIEP

Prix au numéro :  
 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez  
 d'adresse, veuillez  
 communiquer  
 vos nouvelles  
 coordonnées  
 à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Réforme de la fiscalité :  
chiche ! 7

Budget 2014  
Haro sur les dépenses 9

### publiques

MAP,  
une occasion manquée 10

### éducatives

PISA, la France inégalitaire 13

Rythmes :  
la grève du 5 décembre 14

Chantiers métiers :  
treize attendus ! 15

### c'est demain

La fiscalité écologique 24

### culturelles

Bob Wilson au Louvre 27

### rencontre

Luc Jennepin,  
photographe 30

## DOSSIER

### Éducation prioritaire : plus que jamais !

Trente ans après sa création, la politique d'éducation prioritaire s'avère plus que jamais indispensable à la réussite scolaire. Elle doit être un levier incontournable de la refondation de l'école.



© CADIEU/NAJA

### L'incroyable affaire Gurlitt

Le fils d'un collectionneur d'art interpellé par hasard, 1500 œuvres découvertes dans un appartement de Munich, le silence du parquet d'Augsbourg, une restitution en 1945... L'affaire Gurlitt montre la difficulté de récupérer des œuvres spoliées par les Nazis.



DR

## édito

### L'espoir d'un monde meilleur...



Bernadette Groison

Nelson Mandela nous a quitté. Son engagement entier contre l'apartheid a ouvert une nouvelle page d'histoire pour l'Afrique du Sud. Son combat pour la justice, l'égalité des droits laisse un héritage précieux à l'humanité toute entière. Aujourd'hui, beaucoup de batailles restent à mener pour vaincre tous les sectarismes, tous les racismes et toutes les discriminations.

Autant de conquêtes qui nécessitent force et convictions.

Convaincus que les transformations sociales sont nécessaires, notre syndicalisme y prend toute sa part. La FSU continue à rassembler pour élaborer des propositions, faire avancer nos idées et gagner davantage de justice sociale.

Pour finir l'année, retenons cette phrase extraite de l'ouvrage autobiographique de Nelson Mandela : « Être libre ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres »...

## Hommage à Mandela

Les hommages rendus à Nelson Mandela par des acteurs publics et politiques de tous bords montre sans doute l'importance qu'a eu son action politique pour les droits de l'homme, comparable à celle de Gandhi ou de Martin Luther King. Plus de cent chefs d'État se sont rendus en Afrique du Sud pour la cérémonie d'hommage à un homme qui a frappé tous ceux qui l'ont approché par son écoute, sa bienveillance, son intelligence, sa conscience aigüe des problèmes de l'humanité, et bien entendu sa pugnacité. La FSU a tenu à saluer : « son engagement entier contre l'apartheid » qui a ouvert « une nouvelle page d'histoire pour l'Afrique du Sud ». Son combat « pour la justice, l'égalité des droits laisse un héritage précieux à l'humanité toute entière ». Tous les combattants des droits de l'homme, comme le souligne la FSU, continueront « à faire vivre et donner une réalité aux valeurs universelles que symbolise aujourd'hui Nelson Mandela ».

> ÉTATS-UNIS

# Obamacare : la débâcle !



La couverture du New York Post n'est pas tendre pour Obama.

Comment cette réforme de l'assurance-santé, emblématique des ambitions sociales du président Barack Obama, et qui aurait dû être la mesure phare de son second mandat, est-elle en train de virer au cauchemar, au risque de lui faire perdre toute crédibilité ? D'une part, les compagnies d'assurance procèdent à une résiliation des contrats existants pour appliquer des tarifs plus élevés afin de répercuter sur les assurés la meilleure couverture imposée par Obamacare pour 2014 ; c'est essentiellement le volet préventif qui fait augmenter le montant des cotisations, et cela n'avait pas été prévu, le président ayant toujours précisé que les assurés ne seraient pas obligés d'adhérer à l'Affordable Care Act\* si leur assurance actuelle leur convenait. L'autre élément qui provoque le fiasco (momentané) de cette réforme est d'origine informatique : le système d'inscription n'était semble-t-il pas prêt pour le 1<sup>er</sup> octobre et l'afflux de demandes (40 millions d'Américains jusque-là dépourvus d'assurance, obligés le plus souvent de renoncer aux soins, sont des bénéficiaires potentiels) a provoqué la panne du portail internet Health-care.gov, alors que seulement 27 000 (ou 100 000 selon les sources) inscriptions avaient été réalisées.

Il faut donc, pour sauver cette réforme (et faire remonter la côte de popularité d'Obama), que le portail fonctionne à nouveau et très vite. D'ici là, pour limiter les dégâts, les assurés voient leurs contrats prorogés d'une année, même s'ils ne répondent pas aux normes. Pour les autres, dans l'attente, l'accès aux soins est hélas repoussé d'autant !

ALINE BECKER

\*Loi sur les Soins Abordables

C'EST L'ACTU

## L'économie collaborative

Co-voiturage, co-location, échanges de services... l'économie collaborative semble en plein essor. Pour quelles raisons ?

Nous sommes au carrefour de quatre grandes évolutions. La crise économique tout d'abord, qui s'est accélérée depuis 2008. L'économie collaborative permet de continuer à consommer tout en maintenant son pouvoir d'achat. Une crise sociale, qui rend d'autant plus nécessaire de créer des liens, de partager. L'essor du numérique joue un grand rôle également, avec les logiques du Web qui traversent maintenant les écrans et se diffusent dans la société : on partage beaucoup plus que de l'information sur l'Internet. Enfin, la prise de conscience environnementale interpelle et incite les personnes à consommer autrement, sans recours à des discours moralisateurs.



Anne-Sophie Novel

journaliste et blogueuse, auteur du livre « la vie share – mode d'emploi »

### Comment cette économie peut-elle cohabiter avec l'économie traditionnelle ?

Les deux systèmes co-existent, et on assiste à une métamorphose. Les industries traditionnelles commencent à s'intéresser à ce secteur : la SNCF, qui craignait la concurrence, a récemment racheté une entreprise de co-voiturage, et La Poste, qui a de moins en moins de courrier à distribuer, réfléchit à son rôle de maintien du lien social...

### Doit-on encadrer ces pratiques justement ?

Cette économie se développe dans les failles du système, car elle répond à des besoins nouveaux qui ne sont pas couverts aujourd'hui. Il y a bien sûr des zones « grises », et les pouvoirs publics commencent à réagir, pour éviter des situations de concurrence déloyale. Il faudra peut-être attendre deux ou trois ans pour trouver un équilibre et une vraie complémentarité.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz

**PLUS DE 3 MILLIONS  
DE PERSONNES  
ONT FAIT LE CHOIX  
DE S'ASSURER  
À LA GMF.**

Aujourd'hui, 3,3 millions de personnes qui partagent les valeurs d'engagement et de solidarité du 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics ont fait le choix de la GMF. 3,3 millions d'assurés qui vivent la même vie que vous et bénéficient de garanties performantes et innovantes pour leur famille, leurs biens et leur épargne. C'est ça, une bonne assurance. Faites la différence, rencontrons-nous.

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro vert) ou sur **www.gmf.fr**



**Assurément Humain**

## Travail syndical interprofes- sionnel

La réunion syndicale interprofessionnelle du 25 novembre a permis de remettre autour de la table CGT, CFDT, Solidaires, UNSA, CFTC et FSU et débouché sur un engagement à travailler ensemble sur 4 thématiques (emploi, fiscalité, pouvoir d'achat et plan d'investissement proposé par la CES). Le mouvement syndical doit, en effet, être en capacité, dans le contexte social difficile que l'on connaît, d'offrir aux salariés les éléments d'une mobilisation interprofessionnelle pour peser sur les choix du gouvernement, stopper les régressions en cours, développer des propositions alternatives porteuses de progrès et de justice sociale. Les premiers groupes de travail, réunis le 4 décembre, ont permis d'identifier les points de convergence mais aussi ceux qu'il convient de travailler pour tenter de rapprocher les points de vue.



© CADELUNAIA

> 2015

# Réforme de la fiscalité : chiche !

Pour sortir d'une situation périlleuse, le premier ministre a annoncé une « remise à plat de la fiscalité » et rencontré tous les partenaires sociaux. L'annonce est certes tardive mais elle permet enfin un débat sur la fiscalité, ce dont la FSU se félicite. Mais encore faut-il s'entendre sur le sens d'une telle réforme fiscale.

Pour la FSU, il y a urgence à re-légitimer l'impôt comme outil de redistribution des richesses mais aussi de financement, à hauteur des besoins, des services publics et d'une partie de la protection sociale (celle qui ne relève pas des cotisations sociales comme par exemple les minima sociaux).

Une vraie réforme fiscale doit permettre de rendre l'impôt plus lisible, plus juste et plus progressif. Notre système fiscal est en effet très peu redistributif aujourd'hui, et il avantage même les plus hauts revenus. Les travaux de Thomas Piketty montrent que les inégalités s'accroissent, par les revenus et surtout le patrimoine, et qu'on est en train de revenir aux injustices sociales du début du xx<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, la politique du gouvernement Ayrault ne corrige pas les effets des précédentes politiques, voire les amplifie. Le transfert de prélèvements des entreprises sur les ménages constitue l'un des éléments marquants de la loi de finances pour 2014, comme le montre l'emblématique financement du CICE par la hausse de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Quelques mesures vont en revanche dans le bon sens mais elles sont trop partielles (sur l'ISF), insuffisantes (fin du gel du barème de l'impôt sur le

revenu, nouvelle tranche à 45 %, là où il aurait fallu revenir aux 65 % du début des années quatre-vingt) ou très symboliques (la « taxe à 75 % » fait du bruit dans les médias mais rapporte peu).

Des « réformes » présentées comme incontournables (fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG par exemple) sont agitées dans les médias dans une grande confusion quant aux objectifs poursuivis et aux modalités alors que de grands chantiers restent à ouvrir comme la faible imposition des grandes entreprises, la fiscalité locale archaïque et injuste, la taxation très modeste des plus-values, des revenus du capital, du patrimoine, de la fortune, l'évasion fiscale... Et des débats ont besoin d'être instruits, par exemple sur la question de l'individualisation de l'impôt.

Obnubilé par la réduction de la dette, le gouvernement annonce dans le même temps une baisse des dépenses publiques d'au moins 15 milliards d'euros par an de 2014 à 2017, soit 3 points de PIB sur la période, un effort sans précédent depuis la Libération alors que les services publics et les dépenses de protection sociale sont de puissants facteurs de redistribution des richesses !

MONIQUE DAUNE

## Retraites des fonctionnaires : des vérités à rétablir

Alors que le projet de loi des retraites est toujours en cours d'examen budgétaire, certains médias ont relayé l'attaque d'un quotidien national contre les fonctionnaires, présentés comme étant responsables d'un prétendu « déficit abyssal » ou « gouffre financier » !

Les fonctionnaires sont donc une nouvelle fois pointés du doigt par ceux qui veulent s'en prendre aux services publics pour exiger qu'ils soient davantage remis en cause. Or, la part des retraites civiles et militaires ne dépasse pas 3 % du PIB. Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés : ils paient des cotisations, subissent le gel du point d'indice et une dégradation de leurs conditions de travail. Actifs et retraités, ils sont aussi pénalisés par la réforme 2013 des retraites (allongement de la durée d'assurance, augmentation du taux de cotisation, report de la réévaluation annuel des pensions...).

&gt; BUDGET

# Quel avenir pour la presse sociale ?

Le Syndicat de la Presse Sociale alerte sur les menaces qui pèsent sur l'avenir des publications.



© TRÉVIER/SINAJA

L'aide de l'État à La Poste, pour alléger les tarifs de la presse est quasiment supprimée.

Au nom des économies budgétaires, le projet de budget 2014 du ministère de la culture et de la communication supprime les aides accordées à La Poste pour la distribution de la presse : hausses élevées des tarifs postaux en 2014 et 2015 (+ 12 % et + 10 %), volonté délibérée de privilégier les formes de diffusion auxquelles la presse sociale ne peut avoir recours (portage à domicile par des entreprises privées...), autant de menaces qui mettent en péril l'avenir de la plupart des publications qui font partie de la vie sociale. Parallèlement et de façon unilatérale, le gouvernement concentre son aide sur la

presse qualifiée « d'information politique et générale », notion abusive car discriminatoire qui permet le développement à moindre coût de publications parfois bien éloignées de la participation de ces titres à l'expression du pluralisme et du débat démocratique, dont on prétend qu'elle serait seule porteuse.

Pour la FSU, les coûts postaux représentent à eux seuls plus de la moitié des coûts de fabrication et distribution. Un numéro de 32 pages comme celui-ci revient à environ 80 000 € dont 42 000 € d'affranchissement, 16 000 € de papier et impression, 7 000 € de routage (mise sous film, adressage, tri, remise dans les centres de traitement de la presse) et 15 000 € de maquette et photocomposition. De telles augmentations conduiraient à la suppression à terme d'au moins 2 numéros par an et ne sont pas sans répercussions économiques sur toute la filière de fabrication. Nier à la presse sociale, syndicale, mutualiste, son rôle dans la diffusion des idées politiques et sociales, dans l'expression du pluralisme et du débat démocratiques n'est pas acceptable.

Le gouvernement doit revoir sa copie et maintenir son aide à notre presse, au risque de prendre la responsabilité d'appauvrir encore l'expression politique et syndicale dans ce pays.

CLARA CHALIGNY

## 30 novembre, contre le racisme

Associations, partis politiques et syndicats, dont la FSU, ont appelé à manifester contre le racisme le samedi 30 novembre suite aux attaques dont a été victime la ministre de la justice, Christiane Taubira. Dans une déclaration commune, ils rappellent que les propos racistes « constituent une atteinte violente contre toutes et tous car ils visent au cœur le pacte républicain (...). Alors que la France doit affronter les énormes défis liés à la dégradation économique, au chômage et aux inégalités, face à ceux et à celles qui veulent aviver les souffrances sociales, les peurs et les colères, nous nous dressons pour affirmer avec force : la République n'a d'avenir qu'égal, solidaire et fraternelle. »

## Prostitution : le client pénalisé

L'assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi visant à abolir la prostitution.

Le texte prévoit la suppression du délit de « racolage passif », instauré par Nicolas Sarkozy en 2003. Les clients ayant recours à la prostitution d'une personne majeure pourront en revanche écoper d'une amende jusqu'à 1 500 euros, aggravée à 3 750 euros en cas de récidive. En alternative ou de façon complémentaire, le client pourra faire un « stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ». Un fonds « pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement social et professionnel des personnes prostituées » est créé. Il pourrait être doté de 20 millions d'euros. Les prostituées étrangères victimes de proxénétisme et « engagées dans un parcours de sortie de la prostitution » se verraient accorder une autorisation provisoire de séjour de six mois. Et enfin les fournisseurs d'accès à Internet ne devraient plus permettre l'accès aux sites « hébergés à l'étranger qui contreviennent à la loi française contre le proxénétisme ». Si la première mesure fait l'unanimité dans les milieux féministes, la pénalisation des clients fait débat. Certains soulèvent un risque de renforcement de la clandestinité quand d'autres relèvent la nécessité de sanctionner les clients pour un acte qui reste encore majoritairement une violence dirigée contre les femmes.

## StopTAFTA

Depuis juin 2013, la Commission européenne, sur mandat des États membres, négocie en toute opacité avec les États-Unis le Transatlantic free trade area (TAFTA). Le but est d'instaurer un marché de libre-échange entre l'UE et les États-Unis, via le démantèlement des droits de douane et la suppression des « barrières non tarifaires ». Un tel accord conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales. Ainsi le marché européen verrait arriver des produits agricoles interdits à ce jour (OGM, viande aux hormones...), et les multinationales auraient le pouvoir de contraindre l'action publique à leur seul avantage (autorisation d'exploiter les gaz de schiste par exemple). La campagne StopTAFTA, à laquelle la FSU participe, rassemble plus de soixante organisations citoyennes, associatives, syndicales et politiques, pour alerter l'opinion publique et mettre en échec ce projet dangereux.

> AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT

# Un projet de loi qui ne prépare pas l'avenir



© NETANGENIA

Les mesures ne sont pas à la hauteur d'une transition vers l'agroécologie.

Le projet de loi affiche en préambule des objectifs ambitieux mais la suite ne laisse pas espérer qu'ils puissent être atteints : « La politique conduite par l'État favorise le développement de filières de production et de transformation alliant performance économique, performance sociale et performance environnementale, capables de relever le double défi de la compétition internationale et de la transition écologique, en mettant sur le marché une production de qualité. ». Si le développement durable est rappelé au fil des articles, il vient toujours après le souci de compétitivité économique, et ne donne pas lieu à des mesures à la hauteur de ce que supposerait une transition vers l'agroécologie, au-delà de créer des « groupements d'intérêt économique et environnemental », visant à affecter un surcroît de subventions aux collectifs d'agriculteurs souhaitant s'engager dans l'agroécologie. Alors que se négocie la Politique Agricole Commune 2015 sur des bases discutables, il faudra plus

qu'un soutien à des initiatives locales pour transformer un modèle agricole dont la Bretagne illustre combien il est entré en crise économique et environnementale. Pour le reste on retrouve dans ce texte les grandes lignes des politiques publiques actuelles, faites de décentralisation et de désengagement de l'État. Il est ainsi prévu de faire rentrer les régions dans le conseil d'administration de FranceAgriMer. Le choc de simplification cher à Hollande n'est pas en reste avec la possibilité de légiférer par ordonnances en vue

de « simplifier » les processus de labellisation et de contrôle des conditions de production - ce qui faut craindre un amoindrissement du rôle de l'INAO\* -, ou encore en vue de « moderniser et simplifier » les règles sur l'usage des fertilisants dont on connaît la responsabilité dans les pollutions. De même, le rappel du rôle de l'État en matière de sécurité alimentaire n'empêche pas son désengagement, avec la possibilité de déléguer des missions de contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation au secteur privé ou à des organismes de certification agréés par l'État. Sachant par ailleurs que les ministères de l'agriculture et de l'environnement payent un lourd tribut à la politique de réduction des dépenses publiques, en particulier en terme de pertes d'emplois, l'État ne se donne manifestement pas les moyens de ses ambitions.

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

\*Institut national de l'origine et de la qualité.

## OMC en panne mais libéralisme en forme

Les participants de la conférence de l'OMC à Bali ont qualifié « d'historique » le fruit de leurs âpres négociations. Cet accord est pourtant fort modeste au regard des ambitions affichées à l'ouverture du cycle lancé à Doha en 2001 censé favoriser le développement des pays pauvres. En réalité, le libéralisme constitutif de l'OMC aiguise les concurrences entre les pays et accroît dès lors les logiques d'affrontement. D'où l'impossibilité de trouver un accord global depuis plusieurs années, et le développement en parallèle d'accords régionaux qui, en terme de libéralisation des échanges, vont même au-delà des règles de l'OMC (cf. ci-contre). Au final l'OMC permet surtout aux firmes transnationales de contester aux États le droit de protéger leur économie, leur droit social ou l'environnement au motif que cela serait une « restriction déguisée au commerce international ».

&gt; BUDGET 2014

# Haro sur les dépenses publiques

Placés dans le cadre d'une austérité imposée, les choix budgétaires du gouvernement se traduisent, côté recettes, par un allègement du « coût » du travail par un transfert des efforts des entreprises vers les ménages et, côté dépenses, par un recul historique de l'action publique et des dépenses sociales.



© NETANGE/NAIA

L'« effort » budgétaire global est fixé à hauteur de 18 Mds d'euros, avec d'une part 3 Mds de recettes nouvelles (cf. POUR n° 172) qui épargnent les entreprises (-9 Mds) et pèsent essentiellement sur les ménages (+12 Mds) et d'autre part 15 Mds d'euros de dépenses publiques et sociales en moins.

La baisse de 6 Mds d'euros des dépenses de protection sociale (dont 2 Mds au titre des retraites et 0,3 Mds au titre de l'assurance chômage) participe de la construction d'un modèle libéral qui tend de plus en plus à réserver des prestations minimales aux plus pauvres quand les autres sont incitées à se tourner vers des protections privées.

Le reste des « économies » à réaliser (9 Mds d'euros) se traduit notamment par 2 144 postes de fonctionnaires en moins (10 979 postes créés dans les ministères « prioritaires » et 13 123 postes supprimés dans les autres), la poursuite de l'austérité salariale (gel du point d'indice pour la 4<sup>e</sup> année consécutive) et une baisse de dotation aux collectivités locales de 1,5 Mds d'euros qui accentuera leurs difficultés financières alors qu'elles font face à une augmentation de leurs dépenses (hausse du RSA, financement de la réforme des rythmes scolaires...).

Après la RGPP, cette nouvelle remise en cause des services publics ne peut que creuser davantage les inégalités. On comprend mal l'obstination du gouvernement à s'attaquer de la sorte aux dépenses publiques (et ce, jusqu'en 2017 !) alors qu'un nombre croissant d'experts (y compris du FMI et de la Commission européenne) souligne désormais les effets négatifs de ces politiques d'austérité trop brutales sur l'activité et l'emploi !

MONIQUE DAUNE

## Retraites : toujours aussi inacceptable

L'Assemblée nationale a adopté le 26 novembre le projet de loi de réforme des retraites que le Sénat avait rejeté à l'unanimité (mais pour des raisons différentes).

Mais le vote définitif est prévu pour le 18 décembre 2013 après un nouveau passage au Sénat. Malgré la procédure d'urgence initialement décidée par le gouvernement, la loi pourrait être promue avec du retard.

Le texte que le Parlement s'apprête à voter recule la perspective d'un retour à la retraite à 60 ans et prolonge les injustices des réformes précédentes, notamment par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Il impose des hausses de cotisations pour les seuls salariés qui, dans le contexte présent, contrarient la difficile sortie de crise.

Si l'intervention syndicale a conduit les députés à exiger du gouvernement plusieurs rapports portant notamment sur la décote et sur la prise en compte des années d'études, elle doit se poursuivre car le dossier est loin d'être clos !

## Concertation sur la dépendance

La concertation sur la « loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement » a été lancée par le Premier ministre le 29 novembre. Elle se poursuivra jusqu'au 31 janvier pour un vote au Parlement avant la fin 2014.

La réforme est prévue en deux temps pour tenir compte des « contraintes budgétaires » : d'abord le maintien à domicile, puis l'hébergement en établissement. Les mesures en faveur d'un maintien à domicile le plus longtemps possible (aides financières et techniques, adaptation des logements...) seront financées dès janvier 2015 par l'intégralité de la CASA\*. Viendront ensuite les mesures pour aider les personnes âgées à assumer le coût des maisons de retraite médicalisées : leur financement sera défini dans le cadre d'une « refondation du financement de la protection sociale ». La FSU rappellera ses propositions dans les concertations et restera vigilante.

\*Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie : taxe de 0,3 % sur les pensions des retraités imposables qui a été utilisée en 2013 et 2014 à d'autres fins.

Petite enfance : disparités territoriales

L'Observatoire National de la petite enfance a rendu public, à la mi-novembre, un rapport sur l'accueil du jeune enfant en 2012. Si la capacité d'accueil globale progresse (52 places pour 100 enfants en 2011, contre 48 en 2008), les disparités territoriales perdurent, l'Île-de-France et la région PACA ayant une capacité théorique plus faible que la moyenne nationale, à l'inverse de la Bretagne. Après les parents (63 %), ce sont les assistantes maternelles qui constituent le mode d'accueil le plus fréquent (18 %), les crèches ne représentant que 10 % du total. La moitié des enfants gardés principalement par leurs parents sont aussi confiés à un autre intervenant dans la semaine.

> ACTION PUBLIQUE

# Fonction publique : donner un cap !



siteront des financements. Les choix budgétaires du gouvernement avec la baisse des dépenses publiques, risquent d'être un obstacle à leur concrétisation. La FSU a redit l'urgence qu'il y a redonné du sens au travail des agents et à améliorer leurs conditions de travail. Et cela ne peut se penser indépendamment d'autres discussions comme celle du Cimap (dont la

Après le rapport Pêcheur, dont l'intérêt est d'avoir rappelé l'importance du rôle de la fonction publique et affirmer que le statut, loin d'être un obstacle, a permis de nombreuses évolutions, le ministre a annoncé, le 9 décembre dernier, que les discussions à venir porteront sur l'architecture statutaire, les rémunérations et la gestion des ressources humaines. Mais elle n'a pas précisé comment ni dans quel sens elle comptait traiter ces sujets. Par ailleurs, aucune indication budgétaire n'a été donnée. Or, si tout n'est pas question de moyens, certaines mesures néces-

ministre a affirmé que les organisations syndicales seraient désormais informées, ou encore des suites de la décentralisation. En effet, certaines mesures impacteront vraisemblablement les missions et conditions de travail des agents. Les agents attendent du gouvernement qu'il donne un nouveau cap à la Fonction publique, un engagement aussi. Il s'agit maintenant de donner une lisibilité de ce que vous appelez « une nouvelle étape pour la Fonction publique ». Et de le faire avec les agents !

EMMANUEL GUICHARDAZ



## Fonction publique : semaine d'interpellation

Suite à la rencontre des fédérations de la fonction publique début novembre, une semaine d'action et d'interpellation a été décidée dans la semaine du 9 au 13 décembre.

Il s'agissait notamment de dénoncer le gel des salaires, qui entre dans sa quatrième année, et la faible portée des mesures d'urgence pour la catégorie C ou des négociations à venir sur les « parcours professionnels ». Rappelons qu'en 2011, selon les chiffres officiels, les salaires ont baissé dans la fonction publique de 0,1 % dans l'État, 0,8 % dans la territoriale et 0,6 % dans l'hospitalière ! Alors qu'une part toujours plus faible des revenus du pays est consacrée aux rémunérations des agents, la FSU rappelle que seule une réforme fiscale d'ampleur permettra de répondre aux besoins fondamentaux de la population. Interpellations des élus, conférence de presse, rencontre des préfets... ont eu lieu dans la plupart des départements. La FSU a pour sa part élaboré un tract en direction des personnels et un dossier complet est disponible en ligne sur son site ([www.fsu.fr/Salaires-et-traitements,179-.html](http://www.fsu.fr/Salaires-et-traitements,179-.html)).

> DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

# Non-titulaires, quelques avancées

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État a adopté le 10 décembre dernier les projets de nouvelles dispositions réglementaires concernant les agents non-titulaires de l'État.



© TRÉVIERSINAJA

ment (200 heures) a fait l'objet d'un vœu unanime.

Les amendements FSU et CFDT pour que les dispositions relatives à l'évaluation puissent concerner plus largement les personnels ayant une certaine ancienneté ont été adoptés à l'unanimité. L'administration a indiqué poursuivre les contacts avec les ministères pour proposer une rédaction plus large avant la saisine du conseil d'État.

L'administration n'a pas repris les amendements de la FSU

Le texte prévoit notamment l'obligation d'un contrat écrit précis avec renforcement des obligations en matière de rédaction (motif du recrutement, catégorie hiérarchique, durée), et l'encadrement des recrutements liés à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités (12 mois dans une période de 18 mois). Les personnels seront systématiquement évalués selon les mêmes modalités que les titulaires, et pourront faire appel des conclusions de leur évaluation auprès des élus des personnels en commission paritaire. L'abrogation de la vacation d'enseigne-

portant sur l'exigence de grille des rémunérations, et sur la suppression de la période d'essai lors d'un renouvellement de contrat. Mais la ministre Marylise Lebranchu a précisé que ce texte n'était qu'une première étape de la déclinaison réglementaire de l'accord du 31 mars 2011 et de la loi Sauvadet, qui amènera dans les mois qui viennent à traiter de la rémunération, des fins de contrat, et des droits sociaux des personnels non titulaires. Elle s'est enfin engagée à rouvrir le dossier de la titularisation.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## La pénibilité en concertation

La phase de concertation sur la prise en compte de la pénibilité du travail a commencé fin novembre. Elle devrait déboucher sur une négociation en juin 2014. Le ministère du travail souhaite articuler une approche collective avec une approche beaucoup plus individuelle (prise en compte des facteurs de risque pour chaque individu). Il n'a pas la volonté de mettre un terme aux catégories actives (700 000 agents concernés) mais il estime qu'il y a un équilibre à trouver entre l'approche collective et l'approche individuelle. La loi de 2010 impose aux employeurs (du privé comme du public) de renseigner une fiche individuelle d'exposition aux risques professionnels mais la Fonction publique n'est pas performante sur la gestion individuelle de ses agents. Les syndicats, dont la FSU, font valoir la situation catastrophique de la médecine de prévention, ce qui rend difficile une connaissance précise des situations de travail. Or il y a des facteurs de pénibilité qui réduisent l'espérance de vie comme la santé des agents.

Il faut donc à la fois « prévenir » (pour réduire les facteurs de pénibilité mais aussi les supprimer chaque fois que c'est possible) et « réparer » en prenant en compte les temps d'exposition des agents aux facteurs de pénibilité.

## Faut-il encore attendre ?

La ministre de la Fonction publique a annoncé le 9 décembre vouloir ouvrir une nouvelle étape dans le dialogue sur la Fonction publique, son statut, son fonctionnement et les carrières des agents. Elle souhaite conforter les bases d'une FP de carrière avec l'amélioration de la situation des agents : renforcer leurs droits, améliorer et simplifier la gestion des ressources humaines. Un premier travail d'ici à février 2014 devrait déboucher sur un accord de méthode : thèmes, calendrier, modalités, ouverture aux trois fonctions publiques ou pas. Les organisations syndicales ont rappelé l'urgence de mettre fin au gel du point d'indice, et indiquent que l'on ne saurait discuter uniquement sur des mesures à long terme.

## Archéologie préventive en danger

L'archéologie préventive représente 90 % de l'archéologie en France. Depuis 2003 elle a été ouverte à la concurrence, et les entreprises qui répondent aux appels d'offre se font une guerre commerciale féroce. Résultat, le dumping social s'impose avec par exemple des entreprises qui sous-traitent à des archéologues espagnols avec des conditions de travail déplorables, une qualité scientifique des fouilles qui passe à l'arrière-plan, alors même qu'aucun contrôle a posteriori n'est possible (une fois les fouilles terminées les travaux démarrent...). C'est pourquoi les acteurs de l'archéologie préventive étaient en grève le 19 novembre pour exiger la fin de la concurrence et le retour à un caractère public de l'archéologie préventive avec intégration dans le public des personnels du privé.



© TRÉVIERSINAJA

> PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

# Un dispositif de référencement à rénover

Dans la Fonction Publique, la gestion de la sécurité sociale est confiée aux mutuelles. Et l'arrêt Chazelle de 1962 permettait à l'employeur public de participer à l'activité des mutuelles de fonctionnaires (avec des subventions théoriquement jusqu'à 25 % du total des cotisations).

Mais le gouvernement a été sommé en 2005 par la commission européenne de mettre fin à ce système d'aides ou de l'ouvrir à tous les opérateurs complémentaires du marché. Après une longue négociation et un travail commun avec la MFP\*, les organisations syndicales ont obtenu que l'aide de l'employeur soit inscrite dans la loi. Les administrations publiques ont donc lancé des appels à partir de 2008 pour que soit « référencé » pour 7 ans l'organisme complémentaire qui présentait le plus de garanties solidaires. Sur les 10 ministères concernés entre 2008 et 2011, neuf ont retenu les mutuelles de fonctionnaires historiques comme, par exemple, la MGEN sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports.

Dans la Fonction publique territoriale, c'est une procédure spécifique de « labellisation » qui a été retenue pour tenir compte des caractéristiques de l'emploi territorial. Ces procédures ne sont pour autant pas pleinement satisfaisantes. C'est pourquoi, depuis plus d'un an, les organisations syndicales et la MFP travaillent ensemble dans la perspective du renouvellement de ces référencements (2015/2017) afin de tendre vers plus d'équité et d'égalité.

Suite à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui prévoit la générali-



© TRÉVIERSINAJA

sation d'une complémentaire dans le privé dans le cadre des contrats collectifs, les mutuelles et les organisations syndicales de la Fonction publique ont tenu à s'exprimer ensemble pour appeler à la construction d'un modèle innovant de protection sociale statutaire et complémentaire spécifique à la Fonction publique qui intègre les procédures de référencement pour les agents de la Fonction publique d'État et qui sauvegarde les solidarités mises en œuvre depuis des décennies par ces mutuelles. Un colloque est prévu le 13 février 2014.

MONIQUE DAUNE

\*Mutualité Fonction publique.

## La réforme de l'État impacte la santé des fonctionnaires

Le Réseau national des médecins de prévention des ministères de l'Écologie et de l'Égalité des territoires alerte sur les conséquences pour la santé des fonctionnaires du désengagement de l'État de deux filières techniques qui doivent passer aux collectivités territoriales avec à la clef 700 suppressions de postes dans la fonction publique d'État. La lettre ouverte que signe le porte-parole du réseau se passe de commentaires : « Ce que nous observons dans les premiers mois qui suivent cette annonce chez plusieurs agents est une difficulté à en parler, avec réduction du discours à la fatalité, à la résignation, comme une sorte de silence, qui n'est pas anodin quand on sait comment la parole est souvent le préalable à la compréhension, à l'action et à l'adaptation. [...] Des décompensations physiques et psychiques observées sont proportionnelles aux difficultés d'expression, aux silences ou aux dénis de cette insécurité du travail mais difficiles à rendre médico-professionnellement visibles. [...] Nous pensons que nous devons alerter sur nos craintes de décompensation de la santé de ces agents des directions départementales des territoires où les sentiments d'abandon ou de dévalorisation et de désespérance pourraient apparaître avec la perte de l'activité. »

> PISA

## La France inégalitaire

L'enquête PISA rendue publique le 3 décembre montre des résultats français stables et dans la moyenne des pays, mais à nouveau une montée des inégalités sociales face à l'école.



© NETANGENAI

Pour PISA, la Chine n'a accepté de fournir que les résultats de sa meilleure ville : Shanghai.

PISA (*Programme for International Student Assessment*) est une enquête trisannuelle de l'OCDE portant sur la capacité des élèves de 15 ans de 65 pays à mobiliser leurs connaissances dans les situations courantes. Cette année, le test portait principalement sur les mathématiques, la compréhension de l'écrit et les sciences étant en « mineures ».

Depuis le premier PISA, en 2000, la France se caractérise par l'importance des inégalités entre les jeunes devant la réussite scolaire. Les « bons » élèves français sont

parmi les meilleurs au monde, mais les « moins bons » ont parmi les plus mauvais scores mondiaux. Le PISA montre aussi que ces inégalités sont fortement corrélées aux inégalités sociales. Cette information n'est pas une nouveauté en soi. Mais PISA montre que ces inégalités se sont aggravées fortement de 2000 à 2006, et qu'elles continuent d'augmenter, même si c'est à moindre rythme. Il y a de plus en plus d'élèves en difficulté en France, et ces difficultés s'approfondissent : le système se dégrade « par le bas ». Sont touchés en particulier les élèves issus de l'immigration. De manière plus générale, les élèves des milieux défavorisés sont, selon les

résultats de l'enquête, plus anxieux que la moyenne, plus nombreux à ne pas « se sentir chez eux » à l'école, plus enclins à accumuler les retards ou les absences.

La confirmation par PISA de données déjà mises en évidence par certaines enquêtes du Ministère montre l'urgence à relancer la démocratisation de l'école, par la formation des enseignants, les contenus d'enseignements et les conditions d'étude des élèves, particulièrement en éducation prioritaire.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

## Formation : installation du comité de suivi

Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ont installé le 11 novembre un comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants. Installé pour trois ans avec un rythme de réunion mensuel, ce comité se préoccupera en particulier de la mise en place des Espé (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Parmi les 24 membres ont été nommés trois représentants de la FSU (au titre du Snuipp, du Snes et du Snesup). De son côté, la FSU met en place un observatoire des afin de rendre publics les témoignages d'étudiants, stagiaires, tuteurs, et formateurs sur la mise en œuvre de la réforme.

## Austérité et Modulation : cohérence des attaques

Depuis la rentrée universitaire, il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle annonce n'indique les difficultés budgétaires d'une université. Dernière en date, l'Université de Versailles Saint-Quentin n'échappe à la situation de cessation de paiement que par l'octroi d'un prêt remboursable, quand la situation de l'université le permettra.

C'est dans ce contexte que le projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs est révisé : en maintenant la modulation de service, le ministère permet d'individualiser, par une décision purement locale, le montant du service d'enseignement dû (supérieur ou inférieur à la référence de 192h). En réalité, il s'agit, grâce à la possibilité de services modulés à la hausse, d'une variable d'ajustement permettant de faire face aux déficits des universités.

En cette période de votes budgétaires, le SNESUP-FSU a été, dans tous les établissements, à l'initiative, notamment lors de la journée intersyndicale du 12 décembre, pour mobiliser la communauté universitaire et obtenir tout à la fois un budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur de ses missions et un décret statutaire qui permette de réels progrès en termes de conditions de recrutement, de travail et de carrière des enseignants-chercheurs.

## Grève au CNED

En novembre 2013, les télé-opérateurs du CNED du site du Futuroscope ont fait grève pour protester contre des conditions de travail dégradées (isolement, précarité, cadences intenable...) et pour réclamer la réévaluation des grilles salariales. Premier établissement public d'enseignement à distance d'Europe, le CNED compte plus de 200 000 usagers. Un dialogue s'est engagé entre la direction et ces agents, soutenus par la FSU. La direction a accepté de remettre des services d'accueil dans les sites, là où elle les avait supprimés. Mais ces propositions devront être validées par le ministère, et, faute d'avoir obtenu des réponses satisfaisantes à leurs demandes, un nouveau préavis de grève a été déposé par les agents pour le 17 décembre.



© CADIEU/NAJA

> GRÈVE

# Rythmes and blues

Plus de 4 enseignants sur 10 étaient en grève le 5 décembre, à l'appel du SNUipp, pour demander un « coup d'accélérateur » pour concrétiser la « priorité au primaire » et de meilleures conditions de travail, ce qui inclut la question des rythmes.

Après une quinzaine d'action qui avait vu une première étape de mobilisation avec des grèves dans les départements les 13 et 14 novembre, des rassemblements, des réunions d'information syndicale, ainsi qu'un rassemblement de délégations départementales le 20 novembre devant le ministère de l'éducation nationale, la journée du 5 décembre a de nouveau marqué le paysage.

Près de 135 000 professeurs des écoles étaient donc en grève, des défilés ont eu lieu dans toute la France, notamment à Paris où près de 5 000 personnes ont manifesté à l'appel du SNUipp-FSU, mais aussi du SNUclias-FSU et d'EPA-FSU. Les personnels des collectivités territoriales et ceux du secteur de l'éducation populaire sont en effet également en première ligne dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes.

Mais tout n'est pas question de rythmes ! Le métier d'enseignant du primaire devient en effet de plus en plus complexe, alors qu'il a subi de lourdes attaques sous le précédent gouvernement : suppressions massives de postes, démantèlement des RASED, mise à mal de la formation initiale et continue. Or les études sont unanimes quant à la nécessité de faire porter les efforts sur cette première marche de la scolarité, si l'on veut réduire les écarts insupportables entre ceux qui réussissent le mieux et les 20 % d'élèves les plus diffi-



© MIRAINAJA

Près de 135 000 professeurs des écoles étaient en grève.

culté, issus des milieux les plus défavorisés. Cela passe par des mesures concrètes : baisse des effectifs, reconstruction des réseaux d'aides spécialisées, temps pour travailler en équipe, déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Professionalisation des AVS : en attente de concrétisation

La loi de finances a officialisé la « CDIisation » des AVS. Dès que le décret sera publié, les assistants d'éducation exerçant des fonctions d'auxiliaires de vie scolaire deviendront des « accompagnants des élèves en situation de handicap » (AESH). Leur contrat pourra être transformé en CDI à l'issue de 6 années de contrat. Si l'accès au CDI est indéniablement un progrès par rapport à la situation existante, de nombreux problèmes restent en suspens (nombre de personnels concernés, quotité de service...). Reçus en audience au ministère, le SNUipp et le SNES ont eu l'assurance que le décret à paraître en début d'année civile fixera la grille de rémunération, ainsi que les conditions d'emploi et de recrutement. Ils ont notamment demandé une progression de salaire démarrant au premier jour du recrutement, et non à l'issue des 6 ans de CDD. Par ailleurs, la situation des AVS en contrat aidé reste incertaine. Ils pourront néanmoins postuler sur les postes d'AED devenant vacants ou correspondant aux créations annoncées. Quant au nouveau diplôme, de niveau V – ce qui ne va pas sans poser problème notamment pour les interventions en collège ou lycée – il fait l'objet actuellement de discussions dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

## Annonces du ministre sur le collège

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 6 décembre, Vincent Peillon a présenté les grandes lignes de la future réforme des collèges et promis 4 000 postes nouveaux pour traduire sur le terrain les transformations pédagogiques annoncées.

Ces postes ne sont pas créés, mais seulement « fléchés » pour le collège, programmés sur les 3 prochaines années en lien avec les nouveaux programmes : les

1 500 postes prévus pour la rentrée 2014 représentent en moyenne 3,5 à 5 heures de plus par collège.

Plus inquiétant, le ministre met l'accent sur une individualisation des apprentissages au collège (« faire progresser chaque élève à son rythme ») avec un volant d'heures pour l'accompagnement pédagogique à répartir localement dans le cadre de l'autonomie de l'établissement. L'absence de tout cadrage risque alors de conduire à la même situation catastrophique qu'en lycée, depuis la réforme.

> PERSONNELS

# Chantiers métiers : treize attendus !

Le ministère a ouvert le 18 novembre les discussions sur les métiers et parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale. Pas moins de treize groupes de travail ont été mis en place.



© FABRY/NAJIA

Les discussions se poursuivront jusqu'en février 2014, mais un certain nombre de chantiers sont déjà bien avancés.

Les enjeux tournent pour l'essentiel autour de la prise en compte des missions qui dépassent largement le seul temps de travail avec les élèves.

Depuis plusieurs années en effet, les métiers de l'enseignement se sont complexifiés, diversifiés. La prise en compte des situations individuelles des élèves, l'aide à l'orientation, les relations avec les parents, les partenaires sont autant de tâches peu visibles qui se sont renforcées

et qui n'ont jamais été intégrées dans une négociation globale. De même, la nécessité de travailler en équipe, pédagogique ou pluriprofessionnelle, les missions de référent (décrochage, culture, numérique...), impliquent de dégager du temps et de fixer un cadre réglementaire pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail et éviter les dérives locales.

Enfin, des pans entiers ont été trop longtemps été les oubliés de l'institution : c'est le cas du collège, de l'éducation prioritaire, de la direction d'école, des missions et cadres de travail des enseignants spécialisés, des formateurs...

Toutes ces discussions se font dans un cadre budgétaire qui inclut le volet programmation de la loi de refondation de l'école mais qui reste contraint, ce qui limite la portée des mesures proposées, que ce soit sur le plan indemnitaire ou celui des créations de postes.

Un certain nombre de mesures devront trouver leur traduction dans la réécriture de décrets (de 1950 pour les enseignants du second degré, de 2008 pour les professeurs des écoles) ou de circulaires.

Les syndicats de la FSU ont porté les revendications de la profession aussi bien en amont des groupes de travail que pendant ces derniers. Ils informent régulièrement les personnels de l'avancée des travaux, des propositions en cours, des points d'accord ou de désaccord. Notamment, les « fiches » qui servent de base pour les groupes de travail sont mises en ligne sur leurs sites respectifs, et mises à jour régulièrement.

ALINE BECKER

## Note de vie scolaire : enfin supprimée !

Vincent Peillon a annoncé le 7 décembre la suppression de la note de vie scolaire, mise en place sous le gouvernement précédent et très contestée. Il reprend ainsi l'avis formulé par le Conseil supérieur des programmes, qu'il avait saisi suite à la pression du SNES-FSU lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 19 septembre.

Les textes réglementaires seront présentés au CSE du 19 décembre, mais la déclaration du Ministre permet d'ores et déjà de ne plus rien se laisser imposer en la matière dans les établissements. Il est cependant bien dommage d'avoir tardé à ce point : la bonne nouvelle est arrivée alors que la majorité des conseils de classe du premier trimestre en collège s'étaient déjà tenus.

# Les incontournables de l'Institut



8 €



8 €



9,90 €



10 €  
au lieu de 15



10 €  
au lieu de 18



15 €  
au lieu de 19,6



8 €  
au lieu de 20



5 €  
au lieu de 8

## Abonnez-vous... !

« Regards croisés » + « La lettre électronique »



La nouvelle revue trimestrielle.

Abonnement à la revue : 26 € pour un an (4 numéros)



Abonnement gratuit sur le site. Cette lettre paraît tous les mois

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) - Livres à commander à :

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Rolland - 93260 LES LILAS - 01 41 63 27 60

E-mail : [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) - Site Internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)

# Éducation prioritaire : plus que jamais !



© CADIEU/NAJA

***Trente ans après sa création, la politique d'éducation prioritaire s'avère plus que jamais indispensable à la réussite scolaire.***

***Elle doit être un levier incontournable de la refondation de l'école.***

**Dossier réalisé par  
Aline Becker, Monique Daune,  
Emmanuel Guichardaz, Marie cécile Périllat,  
Valérie Sipahimalani**

La dernière enquête PISA sur les résultats des élèves de 15 ans vient confirmer la singularité du système éducatif français qui est l'un des plus inégalitaires dans la réussite scolaire des élèves. Le constat inquiétant qui est fait est que la proportion d'élèves en grande difficulté ne cesse de s'accroître avec un écart toujours plus grand entre les plus forts et les plus faibles et dans un contexte de très forte corrélation entre inégalité scolaire et sociale. En effet, selon Agnès Van Zanten « La mixité scolaire a particulièrement reculé dans les territoires très ségrégués qui concentrent une population défavorisée. Les familles des classes populaires y demeurent captives pour des raisons économiques alors que celles des classes moyennes sont parties ou ont fui les établissements les plus ghettoisés », concentrant toutes les difficultés scolaires. Pourtant, initiée dès 1981, la politique d'éducation prioritaire devait permettre de réduire les

inégalités devant l'école et plus généralement les inégalités sociales en s'appuyant sur un principe clair : donner plus à ceux qui ont le moins. Mais plus de trente ans après sa mise en œuvre, force est de constater que les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. Si, pendant 20 ans, la politique d'éducation prioritaire a eu des effets positifs, les écarts de réussite entre les élèves en éducation prioritaire et les autres ne cessent de croître depuis 2000, tandis que le nombre d'élèves concernés a plus que doublé par rapport à 1982, quand 363 Zones d'Éducation Prioritaire avaient été créées et scolarisaient moins de 10% des élèves de la maternelle au lycée.

L'empilement des dispositifs et des mesures dérogatoires, l'insuffisance des moyens, le manque d'accompagnement et de formation des enseignants, le manque de cohérence avec les politiques de la Ville ont progressivement diminué l'efficacité de l'éducation prioritaire, semant le doute sur sa pertinence et ce malgré l'engagement important des équipes pédagogiques. Dans le cadre de la refondation de l'école, le ministère de l'Éducation a lancé en octobre dernier les assises de l'éducation prioritaire. Des consultations des personnels ont eu lieu autour de questions portant sur les pratiques pédagogiques, le travail en équipe et en partenariat, le pilotage, les moyens et la carte de l'éducation prioritaire. En janvier, les assises nationales devront déboucher sur des propositions ministérielles. Ces assises ne sont pas déconnectées d'une réforme en cours sur la politique de la Ville qui prévoit une concentration des moyens sur un nombre restreint de quartiers prioritaires. La question de la cartographie sera donc posée. Mais le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) a également rendu un rapport sur lequel le ministère compte s'appuyer et qui considère que les leviers de réussite reposent sur le travail d'équipe, la co-intervention et l'implication de tous les partenaires de l'éducation, sociaux et de santé. La FSU qui a de son côté mené une enquête auprès des personnels et récolté plus de 1 700 réponses a mis en avant un certain nombre de priorités permettant d'améliorer significativement la réussite des élèves avec les mêmes objectifs, exigences et ambitions que partout ailleurs. Cela doit passer par « une augmentation considérable des moyens pour l'éducation prioritaire » comme le préconise l'OCDE.

# Trente ans d'éducation prioritaire



De moins de 10 % des élèves en 1981, les dispositifs de l'éducation prioritaire concernent maintenant environ 20 % des écoliers et collégiens. Leur extension s'est surtout effectuée après les deux « relances » de 1991 et 1999 qui étendront la carte des ZEP et des REP.

Quelle que soit leur appellation, ECLAIR ou RRS pour reprendre les plus récentes, ce qui caractérise les établissements qui s'y trouvent rattachés est la proportion de familles en difficulté sociale. Ainsi 73 % des élèves d'ECLAIR ont des parents ouvriers ou inactifs, 57 % en RRS, contre un tiers hors éducation prioritaire. La concentration des difficultés justifie d'ailleurs une approche territoriale : les mêmes élèves issus de

milieux défavorisés réussissent mieux dans un environnement scolaire mixte socialement.

## Des établissements en attente

Les critères de labellisation étant sociaux pour l'essentiel, la carte de l'éducation prioritaire s'est considérablement élargie jusqu'en 2006. Alors que le contexte de paupérisation s'est accru, le périmètre de cette carte a

# cation

## Des ZEP au dispositif ECLAIR

peu évolué depuis, hormis l'intégration de départements d'outre-mer, et même les établissements nouvellement créés à l'intérieur d'une zone reconnue en grande difficulté n'ont pas bénéficié de label particulier.

Aujourd'hui donc, si la plupart des établissements difficiles sont en ECLAIR ou en RRS, certains n'y sont pas, même s'ils répondent parfois plus aux critères que d'autres, déjà labellisés.

Les gouvernements ont donc joué sur une autre carte, celle d'un classement « intra », en multipliant les appellations : RAR, EP1, 2, 3, ECLAIR, RRS... Au prétexte de mieux concentrer les moyens sur les zones les plus difficiles, cette logique sera l'occasion d'introduire des dérégulations importantes dans les établissements concernés : recrutement et gestion des personnels, rémunération au mérite, ambitions limitées au « socle » pour les élèves...

### Quels résultats pour les élèves ?

L'autre aspect du débat est celle des résultats. Qu'ont apporté aux élèves, en termes de réussite, ces dispositifs ? À cet égard, le rapport du CIMAP présenté en juillet 2013 est sans appel « Cette politique publique plusieurs fois relancée, fortement liée à la politique de la ville, inscrite dans une conception plus large de la lutte contre l'inégalité des chances par les précédents gouvernements n'a pas donné à ce jour les résultats qui en étaient attendus : réduire les écarts de réussite entre l'éducation prioritaire et les autres établissements ».

Cependant, sans cette politique volontariste et dans un contexte où l'environnement social n'a cessé de se dégrader, les effets de la concentration des difficultés auraient été pires. Les suppressions de moyens et les politiques menées ont accentué depuis 2007 les écarts entre les performances des élèves selon l'origine socio-professionnelle des parents. Cela ne rend que plus urgente une véritable relance de l'éducation prioritaire.



C'est Alain Savary, ministre de l'éducation nationale en 1981, qui crée les « zones prioritaires », première expérience de territorialisation de la politique d'enseignement scolaire. La formule « donner plus à ceux qui ont moins » est née, le terme de « Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) » n'apparaîtra toutefois qu'en 1988.

La première « relance » des ZEP est lancée par Lionel Jospin, mais c'est le rapport des inspecteurs généraux Moisan et Simon en 1997, qui apportera un certain nombre de préconisations. La relance de 1999 instaure le fonctionnement en réseau et aboutit à la création des REP. Gilles de Robien et François Fillon, engageant une politique de désen-

gagement de l'État, mettront en avant la « promotion de l'excellence », le mérite individuel, au détriment des efforts apportés sur un territoire donné. Trois niveaux sont créés : les RAR (réseau ambition réussite) dans les zones où la difficulté est la plus importante (EP1), les EP2 et EP3 qui deviennent finalement les « RRS » (réseau réussite scolaire).

Le programme « ECLAIR » mis en œuvre par la suite concentre les moyens sur les seuls établissements les plus en difficulté. À la rentrée 2012, Vincent Peillon indiquait que le dispositif avait « vocation à être repensé ». C'est l'un des enjeux des discussions qui s'annoncent.

## Quelques chiffres

À la rentrée 2012, 2 139 écoles et 301 collèges publics relevaient du dispositif ECLAIR, ce qui correspond respectivement à 367 200 et 142 300 élèves.

Neuf collèges privés sous contrat relèvent du dispositif ECLAIR. Dix-sept lycées et dix-sept lycées professionnels font également partie de ce dispositif.

Les réseaux de réussite scolaire (RRS), eux, comptent 4 457 écoles et 781 collèges publics, soit respectivement 664 300 et 365 900 élèves.

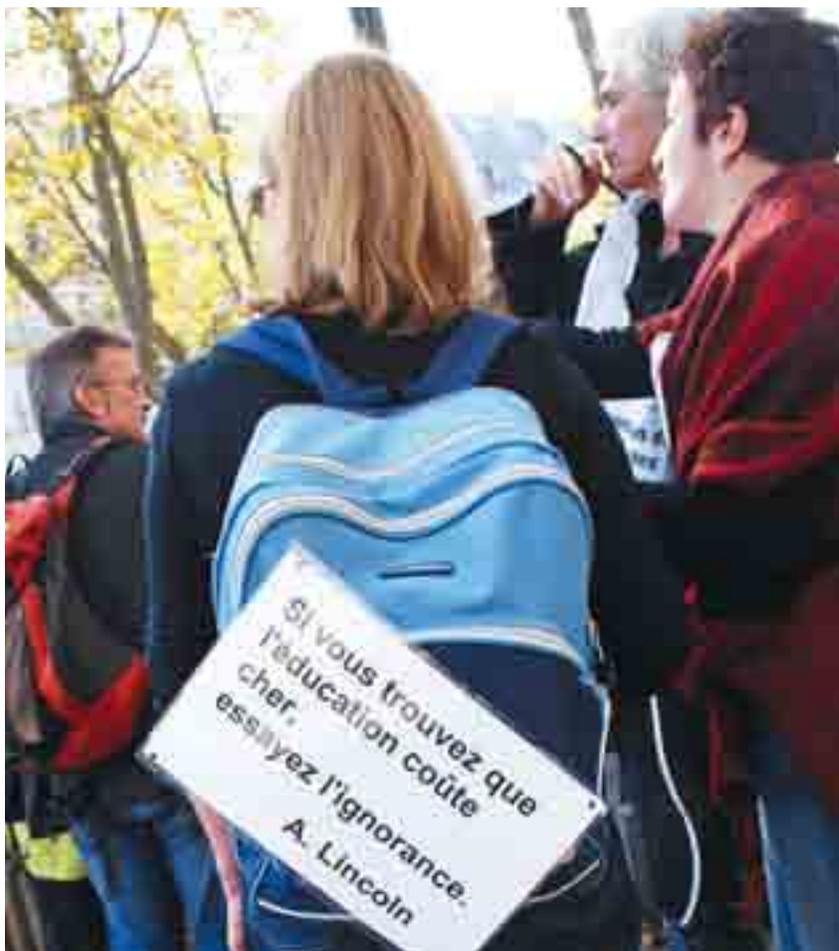
Le taux d'encadrement est de 22,1 élèves par enseignant dans les écoles en dispositif ECLAIR, contre 23,8 hors éducation prioritaire. En collège, il est de 20,4 dans les ECLAIR contre 24,7 hors éducation prioritaire.

Enfin, les collégiens en ECLAIR réussissent moins bien (71 %) le DNB (Brevet) que leurs homologues hors éducation prioritaire (83 %). Les écarts sont encore plus importants si on ne considère que les seules épreuves écrites terminales (32 % contre 61 %).

## Les exigences de la FSU

À l'occasion du chantier lancé par le ministère, la FSU rappelle son opposition au dispositif ECLAIR et à ses fondements délétères pour le service public d'éducation. Le mode de gouvernance qui a été favorisé dans la période précédente, le recrutement local, les lettres de missions et le développement de hiérarchies intermédiaires doivent cesser. En éducation prioritaire, l'école doit avoir les mêmes objectifs, exigences et ambitions qu'ailleurs. Pour cela la FSU revendique de donner du temps pour le travail en équipe, de permettre réellement aux équipes pluri-professionnelles d'accompagner l'acte d'enseignement. La refondation des formations initiale et continue des personnels, en lien avec la recherche, avec des stages et modules de formation consacrés à l'exercice en éducation prioritaire est une urgence. Il y a nécessité d'abaisser les effectifs des classes, de favoriser le travail en petits groupes, et de travailler dans des locaux agréables et fonctionnels, avec du matériel de qualité. La FSU s'oppose à toute cartographie prédéterminée de l'éducation prioritaire. Elle demande que soient retenus des critères transparents de labellisation qui tiennent compte de la donne économique et sociale actuelle, et défend l'idée de proportionnalité entre les difficultés mesurées par ces critères et les dotations des écoles et établissements des zones concernées. Elle est opposée à tout rétrécissement de la carte de l'éducation prioritaire en raison de choix budgétaires ainsi qu'à toute sortie du dispositif qui ne correspondrait pas à une amélioration stabilisée des résultats et qui ne ferait pas l'objet d'un accompagnement. Enfin, il faut mettre fin aux mesures d'assouplissement de la carte scolaire qui ont donné lieu à la ghettoïsation d'établissements.

# Réussite: les écarts se



Malgré l'engagement important des équipes éducatives, toutes les études montrent que les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et les autres ne cessent de se creuser depuis le milieu des années 2000.

Le constat est particulièrement sévère. Certains en ont alors déduit que la politique d'éducation prioritaire était vouée à l'échec. D'autres avancent plutôt l'idée de concentrer les moyens sur un tout petit nombre d'établissements dans le cadre d'un « recentrage » qui pourrait se faire en lien avec la réforme de la Politique de la Ville. Ce sont souvent les mêmes qui prônent d'individualiser les apprentissages et de différencier les contenus d'enseignement (le « socle » pour certains et l'ensemble des programmes pour les autres), de donner plus de marges d'autonomie aux établissements afin qu'ils puissent s'affranchir des règles nationales et s'adapter à leur « public », d'affecter « sur profil » les personnels dans ces établissements...

### Trente ans après...

Plus de trente ans après sa création en 1981, l'éducation prioritaire est aujourd'hui à la croisée des chemins. La question de son avenir ne se poserait pas si le système éducatif était véritablement démocratisé, si tous les élèves s'engageaient dans une démarche intellectuelle fructueuse - sans entretenir de malentendus cognitifs qui parasitent leur rapport au savoir scolaire, s'il y avait une réelle mixité sociale et scolaire au sein des établissements, si la société était plus égalitaire et plus juste, et si la réussite de tous était assurée...

Mais nous sommes, hélas, bien loin d'une telle situation: la France est

# creusent

## L'expérience suédoise

l'un des pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale. Il est donc devenu urgent de mener enfin une véritable politique d'éducation prioritaire. La question essentielle est bien de savoir si la Nation s'accorde pour dire que tous les élèves sont tous capables, pour peu qu'on les aide à entrer dans des apprentissages scolaires qui font sens, si la Nation fait bien le pari de la réussite de tous.

### Associer tous les personnels

Les Assises académiques ou inter-académiques organisées par le ministère de l'éducation nationale en novembre dernier avaient pour objectif affiché d'associer à la réflexion tous les personnels exerçant dans les réseaux d'éducation prioritaire mais aussi les partenaires de l'École... afin de dégager des pistes pour une « refondation » de l'éducation prioritaire.

Le ministère doit ensuite présenter sa réforme pour une entrée en vigueur à partir de la rentrée 2014. Mais le calendrier précipité et les modalités contraignantes dont le ministère porte l'entière responsabilité démontrent clairement que ce n'est pas tant la parole des personnels qui importait.

L'OCDE a beau avoir indiqué que « les résultats décevants de la politique d'éducation prioritaire ne doivent pas surprendre compte tenu de la faiblesse des moyens mis en œuvre », la « refondation » annoncée risque fort, dans le contexte d'austérité budgétaire imposé, de ressembler à un recentrage sur une poignée d'établissements qui pourraient correspondre aux actuels ECLAIR, sans rupture réelle avec la déréglementation tous azimuts qui y a été instaurée...

Pour l'instant, la seule mesure concrète annoncée par Vincent Peillon consiste à accorder aux enseignants en éducation prioritaire une réduction de service pour leur permettre de se concerter. Si cette mesure va dans le sens d'une attente forte des personnels, elle est encore insuffisante au regard des besoins. Et la question du périmètre de la cartographie reste un enjeu décisif.



© TRÉVÉRSINAA

Le système éducatif suédois fut longtemps centralisé et homogène. Cela a permis d'élever le niveau éducatif de la population, mais échoué à réduire les différences entre les groupes sociaux et rendu difficile la réussite scolaire des minorités culturelles. À la fin des années 1980, cette stratégie d'homogénéité est interrompue par une politique de décentralisation et de privatisation du système.

Les politiques d'éducation prioritaire sont caractérisées par une logique compensatoire. Elles ciblent en particulier les enfants des banlieues ségréguées surreprésentés dans les statistiques de l'échec scolaire. Parmi ceux-ci sont ciblés les enfants d'origine étrangère mais aussi les enfants d'origine étrangère ne réussissant pas les objectifs nationaux mais habitant dans les banlieues non ségréguées. Les politiques compensatoires sont centrées sur le droit des élèves d'origine étrangère à recevoir l'enseignement dans leur « langue d'origine » et le « suédois seconde langue ».

Le ciblage des enfants d'origine étrangère est problématique car il occulte le processus de reproduction des inégalités scolaires qui n'est pas seulement lié à l'altérité culturelle, comme le montre le fait que l'enseignement dans la langue maternelle concentre les minorités les plus défavorisées socialement (somalien, arabes, albanais)

alors que celles plus intégrées (finnois, anglais) y sont bien moins représentées. Les populations concernées par ces dispositifs soulignent également le caractère stigmatisant de cette politique qui pense la difficulté scolaire d'abord en terme « ethnique ».

À ce premier volet s'ajoute la politique dite de la « filière individuelle » : un dispositif de remédiation proposé aux élèves qui sortent de l'enseignement obligatoire sans les bases pour suivre une scolarité secondaire. Le nombre des élèves y est considérable mais les profils très hétérogènes. La recherche montre que cette filière ne parvient pas à donner aux enfants en échec les bases attendues dans les autres filières de l'école secondaire, notamment parce que celles-ci ont vu parallèlement leurs exigences académiques renforcées, ce qui pénalise les enfants les moins dotés culturellement.

Le transfert du pouvoir de l'éducation de l'État aux municipalités et aux écoles a entraîné des différences dans l'interprétation des objectifs éducatifs des politiques compensatoires, ainsi que des moyens accordés pour les atteindre au vu des disparités de ressources entre les municipalités. La décentralisation et la privatisation du système éducatif suédois ont creusé les écarts de résultats entre écoles, et accru la ségrégation scolaire.

# Personnels : une enquête FSU

Pour porter au mieux la voix des personnels, la FSU a lancé en octobre dernier une enquête auprès de ceux exerçant en éducation prioritaire. 1 700 réponses ont été dépouillées.

La grande majorité des réponses provient de personnels, principalement des enseignants, syndiqués ou pas, présents depuis plus de trois ans dans l'éducation prioritaire, qui ont pour beaucoup vécu les réformes successives, et constatent aussi une ghettoïsation des écoles du fait principalement de la paupérisation des quartiers. Les académies où les personnels expriment le plus de difficultés de tous les points de vue sont celles de Créteil, Aix-Marseille, Lille, Lyon et Versailles.

Sont dénoncées avant tout les conditions de travail, jugées peu satisfaisantes en raison du nombre d'élèves par classes, entre 23 et 25 toutes structures confondues, ce qui ne permet pas la mise en place de pratiques pédagogiques adaptées. La contrainte des effectifs est particulièrement mal vécue en maternelle, où 80 % des personnels déclarent du mécontentement. Dans les collèges et les lycées, le travail en groupe à effectif réduit n'est pas plus possible qu'ailleurs, faute de moyens.

De même, le travail en équipe pédagogique ou pluriprofessionnelle, très demandé par les personnels, est pointé comme insuffisant par manque de temps. Dans les deux tiers des établissements, l'équipe pluriprofessionnelle n'est même pas complète. Le lien avec les familles, considéré comme indispensable, est pris en charge par les personnels le plus souvent sans contrepartie de la part de



© CADIEUNAJA

l'institution. De façon plus générale, deux tiers des personnels des collèges et lycées ne s'estiment pas soutenus par le chef d'établissement, 25 % des répondants disant en subir les injonctions.

La liaison collège / lycée n'est généralement pas prise en charge, alors que les enjeux de l'orientation sont essentiels pour permettre à tous les élèves de poursuivre leur scolarité et pour réduire les risques de décrochage scolaire. Quant à la liaison école/collège,

elle ne fait pas intervenir tous les personnels et les possibilités réduites de travail en équipe ne permettent pas à chacun d'en avoir connaissance.

L'enquête dessine le portrait d'une éducation prioritaire portée par des personnels dynamiques, qui savent ce qu'ils veulent (voir aussi ci-dessous). Mais ces personnels ainsi que leurs élèves sont placés par l'institution dans des conditions de travail et d'études difficiles par manque de moyens et de formation.

## Ce que veulent les personnels

Pour la réussite des élèves, les personnels ayant répondu à l'enquête (voir ci-dessus) souhaitent abaisser les effectifs des classes, du temps pour la réflexion pédagogique collective, la possibilité de co-intervention (plus de maîtres que de classe, travail en petits groupes), le maintien d'un haut niveau d'exigence et d'ambition pour tous. Pour eux-mêmes, les personnels demandent une amélioration de leurs conditions de travail, du travail en équipe, des équipes pluriprofessionnelles complètes, et enfin de la formation initiale et continue spécifique à l'éducation prioritaire. Moins de 1 % des répondants affirme n'en avoir jamais bénéficié... Les demandes d'avantages matériels tels que primes, accélération de l'avancement, aides au logement et à l'équipement, bonification pour les mutations, n'arrivent qu'en second lieu. La possibilité de postes à profil (recrutement plus ou moins local par le chef d'établissement) n'est guère réclamée.

De la part de l'institution, les personnels attendent avant tout d'être soutenus, d'avoir la garantie de la durée des dispositifs et des moyens nécessaires, d'être accompagnés dans la formation continue.

# Agnès Van Zanten : « Mixer les populations »

*Les dernières évaluations PISA montrent une fois de plus la corrélation entre les inégalités scolaires et sociales, à quoi cela est-il dû ?*

Un facteur très important est la concentration des publics d'élèves en difficulté dans certaines classes et établissements. La mixité scolaire a particulièrement reculé dans les territoires très ségrégués qui concentrent une population défavorisée. En effet, les familles des classes populaires y demeurent captives pour des raisons économiques alors que celles des classes moyennes sont parties ou ont fui les établissements les plus « ghettoisés »

*Quel rôle joue, selon vous la mixité scolaire ?*

Les pratiques enseignantes varient selon les contextes. En effet, de manière consciente ou non, les enseignants régulent leurs pratiques pour motiver les élèves ou faciliter l'accès aux connaissances. Lorsque les difficultés sont importantes, les enseignants ont tendance à adapter les programmes en sélectionnant les types de savoirs qui ne mettent pas davantage leurs élèves en difficulté. Ils passent aussi beaucoup plus de temps qu'ailleurs à régler des problèmes de comportement et si les attentes des familles envers l'école sont très fortes, ces dernières interviennent peu pour demander des comptes. Conséquence, alors que les enseignants sont qualifiés de manière homogène sur le territoire, leurs exigences sont généralement moins élevées dans les établissements les plus en difficulté, ce qui n'est évidemment pas favorable pour les élèves. Il est donc urgent de retrouver une hétérogénéité de la composition du public scolaire pour inverser cette tendance. La carte scolaire a évidemment un rôle à jouer. Mais elle ne peut pas tout. Si elle peut être efficace quand une mixité géographique existe, elle ne peut être la seule réponse lorsqu'il y a une forte ségrégation urbaine ou quand il y a très peu de possibilités de mixer les populations, comme en zone rurale.

Il faudrait alors envisager la mixité sco-

laire à l'échelle d'un bassin ou d'un district s'appuyant sur la responsabilité collective des établissements pour garantir une distribution harmonieuse des élèves entre eux. Cela doit s'accompagner de mesures incitatives.

*L'éducation prioritaire est en chantier : d'après vous quels sont les axes importants à mettre en avant ?*

Le but est de créer un cercle vertueux en apportant à la fois des réponses pédagogiques pour améliorer les résultats et en favorisant le retour des classes moyennes pour assurer la mixité. Pour cela, les moyens donnés jusqu'à présent sont largement insuffisants voire inefficaces. La réduction des effectifs est trop faible pour avoir un effet majeur. Les effectifs doivent être réduits de manière plus significative mais cette réduction doit impérativement s'accompagner d'un changement des pratiques pédagogiques. Cela passe par plus de travail en équipe, par la stabilité des enseignants et par l'amélioration de leur formation initiale et continue et celle de leurs conditions de travail.

« Les enseignants ont besoin d'être soutenus et accompagnés »

*Plus particulièrement, quel est votre point de vue sur la proposition du ministère d'alléger le service des enseignants dans certaines écoles et établissements ?*

La proposition d'un allègement du temps de service peut être une bonne chose si les heures libérées sont consacrées à planifier, suivre et évaluer les changements pédagogiques et, plus généralement, le projet d'établissement et ne sont juste perçues comme une compensation face à la difficulté du travail dans certaines zones. Mais pour cela, les enseignants ont besoin d'être soutenus et accompagnés. Ils ont besoin

d'appuis et de regards extérieurs pour les aider, quand cela s'avère nécessaire, à changer leurs façons de faire pour devenir plus efficaces et plus équitables.

*Enfin vous êtes membre du conseil supérieur des programmes : en quoi une réforme des programmes est pour vous nécessaire ?*

Si les programmes doivent être définis nationalement, il faut ensuite être très vigilant concernant leur mise en œuvre pour garantir le même niveau d'exigences et de résultats quel que soit le public scolaire. S'il n'est pas nécessaire de détailler précisément les programmes au niveau national, des objectifs clairs doivent être définis ainsi que les modalités de leur évaluation. Là encore, l'évaluation doit être conçue pour s'assurer que tous les élèves ont acquis les connaissances et les compétences perçues comme fondamentales. Et lorsqu'un établissement est en difficulté, la logique de l'évaluation ne



Agnès Van Zanten, sociologue, directrice de recherche au CNRS et enseignante à Sciences Po. Elle dirige également la collection « Éducation et société » aux Presses universitaires de France.

doit pas conduire à sanctionner les équipes mais à échanger avec elles sur la source de leurs difficultés et à proposer des solutions adaptées à chaque situation.

# La fiscalité écologique

Comme pour l'impôt en général, la fiscalité écologique a trois objectifs : financer les politiques publiques - en l'occurrence en matière environnementale -, redistribuer les richesses afin de ne pas pénaliser les plus modestes, inciter les agents économiques à modifier leur comportement.

Depuis sa naissance, notre système de production considère les ressources terrestres comme illimitées et



© NETANGENIA

Mais comment évaluer le coût de la dégradation des nappes phréatiques par l'élevage industriel par exemple ?

les dégâts éventuels liés à l'activité économique comme ne relevant pas de la responsabilité des acteurs privés qui réalisent cette activité. Ainsi sont reportés sur la société les coûts qui ne

sont pas intégrés dans les prix de marché. C'est en cela que se justifie la fiscalité écologique : combler l'écart entre les coûts collectifs globaux et les coûts privés pris en compte par les entreprises, et ainsi faire payer aux producteurs et/ou consommateurs les coûts ignorés jusque-là, car considérés comme des « externalités ». La première difficulté réside dans l'évaluation du coût des dégradations de l'environnement que la taxe est censée pallier. En théorie la taxe doit être fixée au niveau du coût marginal d'une pollution supplémentaire. Mais comment évaluer le coût de la dégradation des nappes phréatiques par l'élevage industriel par exemple ? Les critères économiques ne sont pas opératoires en réalité, et la fixation du niveau de la taxe est d'abord un choix politique qui doit être démocratiquement débattu par l'ensemble de la société.

## Financer l'action publique

Pour être efficace, la fiscalité écologique doit générer une hausse des

ressources fiscales et non pas, contrairement à une idée répandue, se substituer à des taxes ou impôts existants selon la logique dite de « neutralité fiscale ». En effet, elle a pour but de financer l'action publique (développement des transports publics par exemple, transition énergétique etc.) et de ce point de vue, les besoins environnementaux se rajoutent aux besoins sociaux. Toute réforme menée dans une optique de neutralité fiscale aboutirait de fait à une contraction de l'action publique.

## Écotaxe

Mais pour être efficace, la fiscalité écologique doit aussi être juste, et à ce titre elle s'insère dans la nécessaire réforme d'ampleur de la fiscalité française dans le sens d'une plus grande progressivité. Il est en effet impératif que la mise en place d'une fiscalité écologique soit accompagnée d'une politique redistributive des revenus, faute de quoi elle est inégalitaire et mal acceptée. Une taxe carbone par exemple pèserait lourd sur les ménages modestes qui habitent par nécessité loin des villes ou de leur lieu de travail sans possibilité de réduire leur consommation d'essence faute d'alternatives réelles. Une fiscalité écologique qui serait antisociale est condamnée d'avance.

L'exemple précédent illustre également le fait qu'une fiscalité écologique n'est efficace que si les pouvoirs publics mettent réellement en œuvre les alternatives nécessaires au changement de mode de production et de consommation, en particulier en ce qui concerne les transports des personnes et des marchandises, l'amélioration des logements etc.

Sur ces bases une fiscalité écologique peut s'imaginer assise sur une

## Droit à polluer contre fiscalité écologique

L'approche libérale oppose à la fiscalité écologique une autre méthode d'internalisation des coûts : l'attribution de droits de propriété ou d'usage sur l'environnement, droits négociables sur un marché.

C'est la méthode choisie pour le protocole de Kyoto en 1997 sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), mise en œuvre en Europe en 2005.

Ainsi, les quotas européens 2008-2012 d'équivalent CO<sub>2</sub> représentaient 98 % des émissions enregistrées dans les secteurs

soumis au protocole, pendant la période 2005-2008, et environ 40 % du total des GES. Donc un industriel reçoit gratuitement 98 tonnes de quotas pour 100 tonnes émises.

S'il ne modifie pas sa production, il devra acquérir l'équivalent de 2 tonnes au prix aujourd'hui de 4 € la tonne... Ces mécanismes se sont révélés incapables de faire décroître les émissions et ont fourni aux financiers un nouveau terrain de spéculation sur le prix du carbone.

Une fiscalité écologique n'est efficace que si les pouvoirs publics mettent réellement en œuvre les alternatives nécessaires au changement de mode de production et de consommation.



© TRÉVIERS/NAJA

multiplicité d'assiettes, avec à chaque fois des modulations possibles en fonction par exemple du type de consommation ou de production. Ainsi, la taxe sur l'eau pourrait être nulle sur la consommation des premiers mètres cube qui couvrent les besoins fondamentaux, et progressive au fur et à mesure que la consommation s'élève, afin de ne pas frapper de la même façon l'eau à boire et celle qui remplit les piscines privées... C'est aussi une possible taxe au kilomètre de produit transporté - plus juste et plus efficace que de rétablir unilatéralement des droits de douanes sur les importations -, dont le but serait d'inciter aux circuits courts, voire relocaliser la production de certains biens, en modulant la taxe en fonction du type de produit visé. Enfin il est nécessaire de concevoir cette fiscalité écologique dans le cadre d'une politique internationale cohérente, tant les questions écologiques, et en particulier climatiques ne peuvent être circonscrites à l'échelle nationale. L'échelle de l'Union Européenne serait un premier pas mais pour l'heure le marché carbone européen est un échec cuisant (voir encadré).

MARIE CÉCILE PÉRILLAT

### 3 questions à Jean-Marie Harribey : « Il faut 60 Mds€ annuels en France »

**Y-a-t'il une fiscalité écologique en France ?**

Il y a peu de chose. La taxe la plus importante est celle sur les produits pétroliers, qui rapporte environ 15 milliards d'euros, mais cela ne représente pas le niveau nécessaire pour infléchir les modes de production et de consommation. Avec une situation paradoxale qui fait que le fioul servant au chauffage est davantage taxé que le fioul servant à la production de diesel.

**Pourquoi la future « éco-taxe » a-t-elle soulevé tant de réactions ?**

Il y a une conjonction de problèmes. Tout d'abord notre système fiscal injuste socialement menace l'impôt dans sa légitimité même, et rend toute nouvelle taxe très mal acceptée. Ensuite on ar-

rive au bout de l'impasse d'un développement agro-industriel insoutenable, qui fait que tous les agriculteurs et artisans sont dépendants et piégés. Enfin on ne peut pas envisager la mise en place d'une nouvelle fiscalité sur les transports sans que l'alternative à la route soit mise en place.

**Quelle est la situation en Europe ?**

Le plan climat énergie adopté par l'Union Européenne en 2008 se fixait l'objectif des 3 fois 20 en 2020 : 20 % de réduction de gaz à effet de serre (GES), 20 % d'économie d'énergie, 20 % d'énergies renouvelables. Or l'Union a choisi de fixer des quotas d'émission de GES au lieu de recourir à la taxation. Le bilan est catastrophique et la fiscalité écolo-

gique sacrifiée. Celle-ci est de niveau variable selon les pays : les taxes énergétiques représentent 0,7 % du PIB en Grèce, 1,3 % en France, près de 2 % en Suède. Or on estime à 3 % du PIB par an, pendant au moins dix ans les investissements à réaliser pour commencer à transformer les systèmes énergétiques, modifier les infrastructures de transports et isoler et rénover les bâtiments et logements. Cela représente 60 Mds€ annuels en France et environ 380 pour l'UE.



Jean-Marie Harribey, coprésident du conseil scientifique d'ATTAC, coprésident des Économistes Atterrés.

## Objets d'écoles à Londres

Une exposition du Victoria & Albert Museum of Childhood de Londres nous ramène curieusement à notre enfance, celle des cours d'école et des jouets qu'on y ramenait.



Le professeur anglais Guy Tarrant s'est reconverti à l'art contemporain depuis plusieurs années. Ses créations sont largement inspirées par son métier et ses années passées parmi les élèves. Elles lui ont inspiré l'exposition « Confiscation Cabinets », qu'on peut voir jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2014 au célèbre Victoria & Albert Museum of Childhood de Londres.

Depuis 1996, Guy Tarrant collecte des objets confisqués aux élèves dans quelque 150 écoles du primaire et de secondaire, de Londres et sa région. Très méthodique, l'ancien professeur a étiqueté ces centaines d'objets, inscrivant pour chacun, le sexe et l'âge du propriétaire et l'année de la confiscation. Tous ces objets, jusque-là enfermés dans les placards, l'artiste les a exhumés pour offrir une vision peu exploitée de l'école. Agencée à la manière des cabinets de curiosités, la collection se compose de bon nombre de petits jouets, radios, supports de jeux vidéo, figurines, répliques d'armes, casquettes, bijoux, ballons... Pour Guy Tarrant, ces objets confisqués mettent en évidence « l'opposition et la résistance des élèves au règlement qui illustre leur mal-être » et, plus généralement, l'interaction du jeu avec un comportement de résistance.

Montrée depuis dix ans dans six galeries municipales du pays, l'exposition acquiert une reconnaissance, en intégrant les murs du musée de l'enfance du V&A Museum, le musée national des arts appliqués.

## Le Cinéma Européen des Arcs



Le tout jeune festival des Arcs (73) veut montrer le cinéma indépendant d'Europe. En 2013, c'est celui des cinq pays de l'ex-Yougoslavie, dont les cinéphiles apprécient déjà Emir Kusturica, Danis Tanovic, Goran Paskaljevic... Du 14 au 21 décembre, 90 films projetés, parfois en présence des équipes de films, 12 en compétition. Certains, encensés par la critique de leur pays, n'ont jamais été distribués en France, d'autres sont des avant-premières françaises. Films pour la jeunesse, réalisations d'étudiants en école de cinéma complètent la mosaïque. [lesarcs-filmfest.com](http://lesarcs-filmfest.com)

## Les créatrices en dico

Quelle belle idée ont eu Béatrice Didier, Antoinette Fouque et Mireille Calle-Gruber de rassembler les femmes



et leur apport au monde. Leur *Dictionnaire universel des créatrices* éclaire l'influence de plus de 15 000 scientifiques, artistes, écrivains, politiques, sportives... sur quarante siècles. En

10 000 articles de près de 1 600 auteurs, agrémentés de lettrines dessinées par Sonia Rykiel. L'ouvrage, lancé à la maison de l'UNESCO le 22 novembre, journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est publié aux Éditions des Femmes.

## Baisse du ticket cinéma

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans toutes les salles de France, la place de cinéma sera à 4 euros pour les enfants de moins de 14 ans. C'est ce qu'a décidé la Fédération nationale des cinémas français pour accompagner la baisse du taux de TVA



© TRÉVIERS/NAIA

sur les tickets de cinéma, qui passera de 7 à 5 % en 2014. Après celui du livre, un nouveau pas vers la TVA à taux réduit en faveur de la culture est franchi avec ce ticket unique du cinéma.

## Les formes de demain



DK

Depuis la révolution industrielle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le design fait évoluer les formes et les fonctions des objets du quotidien. Poussé par le vent des utopies, des rêves d'une société plus égalitaire, plus saine. Démonstration en 230 pièces de la collection du Musée d'art moderne de Saint-Etienne réunies à la Cité du design pour l'exposition *Histoire des formes de demain*. Jusqu'au 16 mars 2014.

## Un ticket pour 5 musées

La métropole lilloise a mis en place la C'Art, un pass de 30 euros (15 pour les moins de 26 ans) donnant un accès illimité pendant un an aux collections et expositions temporaires de 5 de ses musées : le Lam à Villeneuve d'Asq, la Piscine à Roubaix, le Palais des Beaux-Arts à Lille, le Fresnoy et le MUba à Tourcoing. Une façon simple d'aller au musée, d'y revenir sans payer et sans file d'attente.



DK

# L'enchanteur Bob Wilson au Louvre

En cette fin d'année 2013, l'artiste Robert Wilson, dit Bob, est l'invité du Louvre et du Festival d'Automne de Paris.



Lady Gaga dans *La mort de Marat*, d'après Bob Wilson.

Les créations de Bob Wilson font toujours événement. Elles ont trouvé source dans sa fascination pour les enfants sourds-muets et autistes. *Regard du sourd* éblouit en 1971 les théâtres de France et d'Europe. Il a trente ans et le monde lui reconnaît d'avoir bousculé le langage du théâtre par son association inédite d'images scéniques. Aragon loue sa proximité avec la démarche surréaliste : « *C'est le rêve de ce que nous fûmes, c'est l'avenir que nous prédisions* ». Précieuse singularité d'expression de celui qui, né au Texas, se destinait très tôt à la peinture, étudia l'architecture et la décoration pour finalement choisir de mettre en corps, en objets et en lumière. S'il sait tout faire, son art visionnaire passe par la collaboration avec d'autres artistes, musiciens, chorégraphes... L'influence est revendiquée dans son processus de création, comme il le montre au Louvre dont il est l'invité jusqu'au 17 février.

## Au musée

Seuls des artistes protéiformes comme Bob Wilson peuvent se confronter au plus grand musée du monde. Pourtant son installation *Living-Rooms* n'a rien de spectaculaire. Il y a installé son lit, l'a entouré d'objets de sa collection

et invite le public à repérer les moteurs de sa création. Loin de l'antré ordonné du collectionneur, c'est le bric à brac d'un créateur dont le regard est depuis toujours happé par l'objet, objet d'art, objet trouvé, objet de stars, et l'énigme de la relation de l'un à l'autre.

Celui qui sait ce qu'il doit à l'art de l'autre et aux hasards de la vie a reconstitué son lieu de vie, le Centre Watermill dans

les Hamptons, qu'il anime depuis 1992, où sont rassemblées ses archives et sa collection. Ce gigantesque laboratoire est ouvert aux artistes du monde entier qui œuvrent à l'innovation dans les arts et les idées.

## Sur scène

Foisonnements baroques ou épures minimalistes, les œuvres de Wilson enchantent les salles de théâtre et d'opéra du monde. Invité constant du Festival d'Automne, on le retrouve en 2013 sur trois scènes parisiennes : au Théâtre de la Ville, *The old woman*, sa dernière création interprétée par Mikhaïl Baryshnikov et Willem Dafoe et *Peter Pan*, interprétation onirique du conte de James Matthew Barrie. Au théâtre du Chatelet *Einstein on the beach* de Philip Glass, grand succès du festival d'Avignon en 1976. Il ne raconte pas des histoires, il invente des images faites d'acteurs, de musique, de danseurs, de peintures, de lumière, qui changent à jamais notre regard sur le monde.

VÉRONIQUE GIRAUD

## Questions à

### Robert Wilson : « J'aime la performance »

**En quoi consiste votre exposition « Living Rooms » au Louvre ?**

Je veux montrer que la collection du Centre Watermill comprend la première pièce que j'ai achetée. J'avais douze ans. C'est un tableau de Clementine Hunter. Je montre aussi mes derniers travaux, différents portraits vidéos de Lady Gaga. La plupart sont inspirés de tableaux appartenant à la collection du musée du Louvre.

**Votre expression s'ouvre à de nombreuses disciplines artistiques. Pourquoi avoir choisi le théâtre ou la per-**

**formance plutôt que la peinture ou la sculpture ?**

J'aime la performance parce qu'elle est réelle. Je peux réaliser quelque chose avec la performance, en peinture, lumière, sculpture, architecture, en écriture, que je ne peux pas faire sur une toile.

**Pensez-vous que cette approche est plus accessible pour le public ?**

Oui, les gens sont toujours fascinés de voir d'autres personnes et leurs actions.

**Vous avez créé un lieu unique de création, Watermill. De jeunes artistes de**



Bob Wilson installe *Living Rooms* au Louvre jusqu'au 17 février 2014.

**toutes disciplines s'y retrouvent en résidence. Qu'aimeriez-vous leur transmettre ?**

Concernant le Centre Watermill, j'aimerais que ce soit un lieu où les gens peuvent entrer et libérer leur esprit, un lieu qui n'apporte pas de réponses, mais pose des questions.

# L'incroyable affaire Gurlitt

Le fils d'un collectionneur d'art interpellé par hasard, 1500 œuvres découvertes dans un appartement de Munich, le silence du parquet d'Augsbourg, une restitution en 1945... L'affaire Gurlitt montre la difficulté de récupérer des œuvres spoliées par les Nazis.

Le fait divers ne manquera pas d'inspirer romancier et producteur de cinéma. En septembre 2010, à l'intérieur d'un train qui roule vers Munich depuis la Suisse, les douaniers alle-



L'inventaire dressé en 1950 par les alliés montre que Gurlitt possédait des œuvres d'évidence spoliées.

mands effectuent un contrôle de routine, passant de wagon en wagon. L'attitude fébrile d'un voyageur à leur approche les incite à pousser leur contrôle plus avant. Une rapide fouille leur permet de dénicher une liasse de billets de banque : 9 000 euros en liquide. Rien de répréhensible. Mais cela peut révéler une planque d'argent en Suisse plus importante. L'affaire est donc suivie et va déboucher sur quelque chose qui n'a rien à voir avec le blanchiment ou la défiscalisation abusive. Le 28 février 2012, au

domicile de l'homme, les policiers font une extraordinaire découverte. Dans une pièce sombre d'un immeuble récent et sans prétention, ils tombent sur des toiles, des dessins, des gravures. 1 406 au total. Signés Chagall, Klee, Kokoschka, Matisse, Picasso, mais aussi Dürer, Canaletto, Courbet, Toulouse-Lautrec, Renoir... Un véritable musée.

L'homme s'appelle Cornelius Gurlitt, et son patronyme n'est pas inconnu. Son père Hildebrand était l'acheteur d'art d'Adolf Hitler ! Une belle prise pourrait-on penser. Sauf que nous sommes en novembre 2013. L'homme a été arrêté dans le train trois ans auparavant. Pourquoi le parquet d'Augsbourg et la police bavaroise n'ont-ils rien révélé ? Que cache ce silence ?

## 3 000 œuvres sur 20 000

« C'est la plus grande découverte de tableaux volés dans le cadre de l'Holocauste depuis des années, même si c'est une fraction infime du nombre d'œuvres que nous recherchons » déclare à l'AFP, sitôt l'affaire connue, Julian Radcliffe qui préside le Registre des œuvres d'art perdues, une base de données internationale fondée par les sociétés d'assurances. L'agence allemande chargée de répertorier les spoliations commises entre 1940 et

1944 estime en effet à 20 000 le total des œuvres volées.

Ces tableaux sont toute la vie d'Hildebrand Gurlitt. Directeur du musée d'art contemporain de Zwickau, en Saxe, de 1925 à 1930, ce petit-fils d'une juive défend bec et ongle les artistes modernes, ce qui lui vaut l'opprobre des nazis. Trois ans après, il se voit pourtant confier par Goebbels la mission d'acquérir des œuvres pour l'exposition d'art « dégénéré ». Y figurent nombre d'artistes qui seront forcés à l'exil ou victimes des nazis. Hildebrand achète aux artistes, mais aussi, à bas prix, aux propriétaires juifs aux abois dans toutes les zones d'occupation allemande. Il parvient également à convaincre Goebbels de lui céder pour 4 000 francs suisses 200 œuvres dont des Picasso, des Gauguin, des Nolde... À la fin de la guerre, le marchand nazi déclare que la majeure partie de sa collection a été détruite, avec sa maison, dans le bombardement allié sur Dresde. Son éviction du musée de Hambourg après l'arrivée au pouvoir d'Hitler plaidant en sa faveur, il reprend ses activités qu'il mènera avec brio jusqu'à sa mort en 1956.

## Le problème légal

Son fils hérite donc de sa collection. Cet amateur d'art a aussi celui de se faire oublier. De nationalité autrichienne, Cornelius n'a aucun papier, aucun travail, aucune assurance maladie en Allemagne où il vit. Personne n'aurait jamais connu l'étendue des possessions de son père, ni le mensonge sur la destruction de Dresde, sans cette interpellation dans le train Zürich-Munich en 2010. Une découverte capitale donc. Pourquoi n'en a-t-on rien su ?

L'affaire se trouble encore lorsqu'on apprend qu'en 1945, les Alliés mettent la main à Hambourg sur une partie de la collection Gurlitt... et la lui

## Les « Monuments Men » de George Clooney



George Clooney a voulu dédier aux « Monuments Men », un groupe de l'armée américaine dont la mission était de récu-

Hasard des c a l e n - driers... En janvier prochain, sortira sur les écrans le film que

pérer dès 1944 les œuvres d'art volées par les nazis. Un de ces Monuments Men s'appelait Theodore Heinrich. C'est sa signature que l'on trouve au bas de la feuille de décharge restituant à Gurlitt sa collection saisie par les Alliés à Hambourg en 1945. Une erreur de jugement. Pourtant, dès 1947, le capitaine Doubinsky, de l'équipe de la célèbre « récupératrice d'œuvres » Rose Valland, avait demandé aux Américains de rouvrir le dossier Gurlitt.



Les alliés préparent le retour d'une œuvre de Léonard de Vinci spoliée par les nazis.

DR

restituent en 1950. L'inventaire dressé à ce moment montre qu'y figuraient des œuvres d'évidence spoliées, il dit aussi que de nombreux tableaux manquent à l'appel, et pas des moindres : des Fragonard, Guardi, Ruysdaels...

La convention de Washington de 1998 acte que les œuvres spoliées par les nazis et appartenant à des États doivent être restituées à leurs propriétaires. Mais cette convention ne concerne que les États. Pas les particuliers. De plus, bon nombre d'œuvres ont été acquises légalement. Là est peut-être la raison du silence du parquet d'Augsbourg. En poursuivant pour fraude fiscale et recel d'œuvres d'art, la justice pourrait confisquer au profit de l'État allemand une bonne partie de la collection de Gurlitt qui, jusqu'à la révélation, n'avait même pas pris un avocat pour sa défense. Qui pourrait ainsi rendre les œuvres aux propriétaires. Mais Cornelius ne l'entend pas de cette oreille. Il l'a dit au magazine Spiegel : « Je ne rendrai rien volontairement, rien, rien ». 400 œuvres pourraient d'ailleurs lui être rapidement restituées. L'affaire est donc loin d'être terminée.

JACQUES MUCCHIELLI

### 3 questions à Isabelle le Masne de Chermont :

#### « La France a fait face à ses responsabilités »



Directrice du département des manuscrits de la BNF, co-auteur du rapport Mattéoli sur la spoliation des Juifs de France pendant l'occupation.

**La Commission de récupération artistique (CRA) a-t-elle bien travaillé ?**

La CRA a répertorié 61 233 biens spoliés retrouvés. Lorsqu'elle cessa ses activités en 1949, 74 % des œuvres ou objets d'art récupérés étaient restitués. Un nombre considérable lorsqu'on connaît les difficultés spécifiques posées par l'identification des œuvres d'art. La CRA a certes travaillé pour un petit nombre de bénéficiaires mais a contribué à reconstituer des collections particulières et a soutenu les efforts des marchands pour rétablir leur outil de travail et redonner à Paris une place importante sur le marché de l'art. En cela, elle paraît avoir accompli pleinement la mission qui lui était confiée.

**Que sont devenues les œuvres non restituées ?**

En 1949, 15 % d'entre elles ont été sélectionnées sur des

critères fort larges : les tableaux de haute qualité, dignes du Louvre, puis les œuvres de maîtres secondaires ou les œuvres curieuses et rares destinées aux salles d'étude du Louvre et à ses réserves. Ensuite un certain nombre de tableaux ont été sélectionnés pour les musées historiques, les musées de province et les ambassades, ministères et autres organismes officiels. Faux et pastiches ont été retenus pour éviter leur mise en circulation. Bénéficiant d'un statut spécifique, ces 2 143 œuvres (dont 980 tableaux) sont placées sous la garde de 57 musées nationaux de récupération (MNR) sans faire partie des collections publiques.

**Où en est-on aujourd'hui ?**

Si en Allemagne, la question est polémique comme le montrent les nombreux débats

suscités par l'affaire Gurlitt, la France a fait face à ses responsabilités : discours commémoratif du Vel' d'Hiv' de Jacques Chirac en 1995, rapport Mattéoli en 2000, Fondation pour la mémoire de la Shoah, Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations, et plusieurs bases de données : des MNR, du musée Georges Pompidou, de la collection Schloss, du centre Unesco-Com et du site Rose Valland. Aujourd'hui la direction des musées poursuit les recherches et la Réunion des Musées Nationaux va rééditer prochainement le livre de Rose Valland *Le front de l'art, 1939-1945*.

Rencontre avec le photographe **Luc Jennepin** qui offre des images inédites de l'immigration en France avec l'exposition « Chibanis la question ». L'exposition itinérante est destinée à s'enrichir lors de ses étapes en France, jusqu'à Paris.

## Que signifie Chibani ?

Le vieux, le sage, celui qui a les cheveux blancs. On les appelle aussi les invisibles, comme le montre la magnifique pièce épique de Nasser Djemaï.

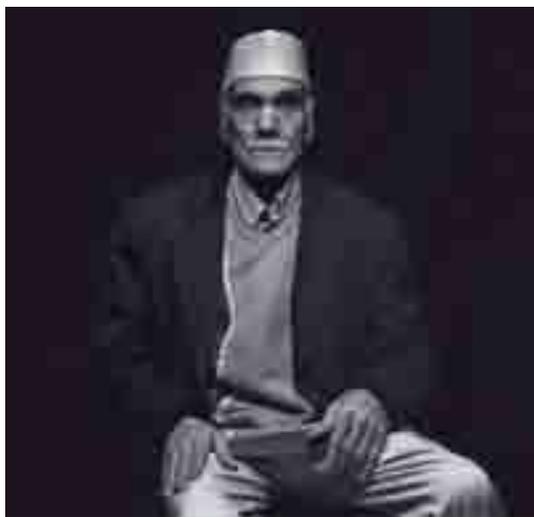
## Comment est née l'idée de ce projet d'exposition ?

Parmi mes multiples activités de photographe, je travaille pour Uni'sons à l'origine d'Arabesques, rare festival des arts du monde arabe. L'association a initié un projet pédagogique\* en 2012-2013 avec une classe de collégiens d'un quartier populaire, partis à la rencontre des Chibanis pour mieux connaître cet aspect de l'histoire de l'immigration. Je les ai donc suivis en reportage et lorsqu'ils sont arrivés dans les foyers Adoma (anciens Sonacotra) où vivent les Chibanis pour leur poser leurs questions, cela m'a sauté à la figure. Je suis né moi-même en Algérie. Ces jeunes travailleurs qu'on a fait venir en France sont devenus vieux. Ils ne sont pas devenus Français, sont donc restés travailleurs immigrés, et ont du s'accommoder des dispositions des gouvernements français pour assurer leurs prestations sociales (8 mois en France et au moins 4 mois au bled actuellement). Ces personnes, très âgées aujourd'hui, m'ont beaucoup touché.

## Comment les avez-vous photographiés ?

Une telle émotion, je ne l'ai pas eue souvent dans ma vie. Ces personnes pour moi sont dignes et vivent dans un milieu indigne. Ce sont des gens qui ont fait nos routes, notre vin... On est allé les chercher dans les trente glorieuses. On les a triés à l'époque, comme on a fait pour les esclaves. J'ai fait des photos de Césaire et j'ai pensé à lui en les voyant. Moi je suis photographe et j'ai voulu donner une image de dignité à ces gens-là. Donc j'ai pris mon plus bel appareil, un Hasselblad, et j'ai fait

# « Donner une image de dignité aux Chibanis »



© LUC JENNEPIN

une première série de photos d'une vingtaine de Chibanis.

## Un choix esthétique affirmé pour vos clichés.

Je voulais faire une photo sur la dignité. J'ai réfléchi à la manière de transposer artistiquement cette image. Je les ai pris en buste. Je voulais qu'on voie leurs mains, de travailleurs. Regards et mains sont importants. Et je me suis dit que pour faire une belle photo digne de ces gens, il me fallait un trône. J'ai choisi une chaise du designer Verner Panton, qui a signé la première chaise moulée, dans les années où ces personnes sont venues du Maghreb travailler en France. Je l'ai choisie noire, ainsi, quand ils s'assoient dessus, la chaise disparaît. Je les fais visibles eux, pas la chaise. J'ai fait une boîte à lumière, simple. La lumière venant d'en haut, cela donne une image d'icône. Puis, je suis allé leur offrir à chacun un tirage. Je ne mets pas leurs noms, je ne veux pas faire un cimetière. Il y en a déjà qui sont morts depuis que j'ai fait ces photos, je ne veux pas être dans le pathos.

## Luc Jennepin



© SOPHIE POURQUIE

est né en 1970 à Alger de parents professeurs. Il a été photographe de plateau, a collaboré avec les Beaux-Arts, et la Villa Médicis, mais aussi avec des institutions et des entreprises (Festival de Radio-France, Mutuelle des motards, Banque populaire...). Sa passion c'est l'humain. Il aime montrer le chemin qu'ont parcouru les gens.

Des gens vont les reconnaître, les autres ne les connaîtront pas. À l'exposition, un avocat a éclaté en sanglots en voyant la photo d'une femme, il a reconnu celle qui s'est occupée de lui pendant toute son enfance.

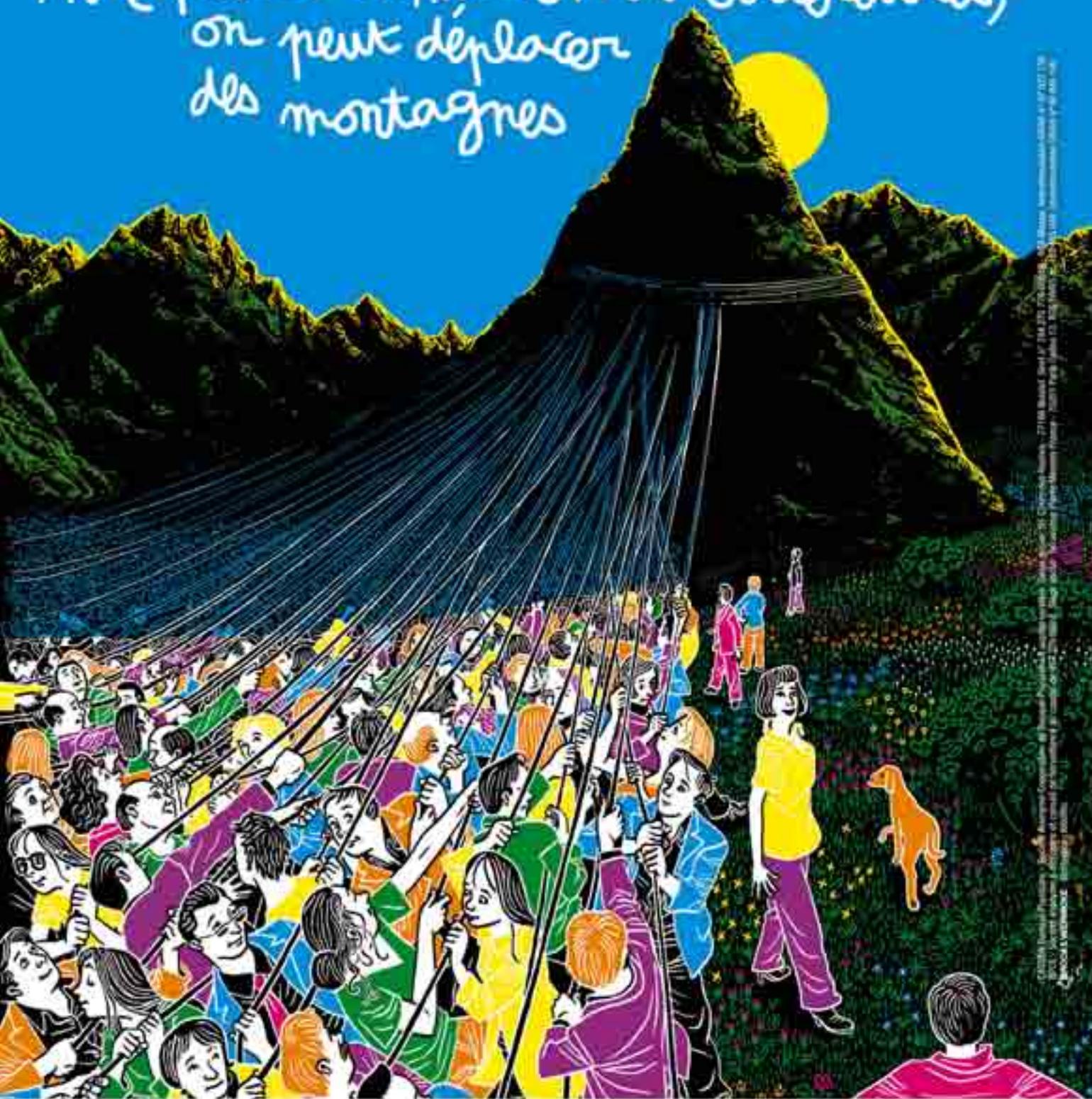
## Pourquoi « Chibanis la question » ?

L'exposition a été inaugurée à Montpellier trente ans après la marche des beurs, c'est un hasard. Mais elle pose elle aussi la question du droit. Pour les Chibanis, droit de rentrer chez eux ou de rester en France, mais qu'ils trouvent enfin la paix. En regardant ces dix portraits, huit hommes et deux femmes, sur roll-up de 85 cm par 2 m de haut, le spectateur se pose la question. Pas la même, mais l'exposition interroge. Je n'ai pas la réponse. J'ai décidé de faire une exposition itinérante. À Toulouse début 2014, enrichie de photos de 20 Chibanis toulousains, puis à Lyon, Grenoble... Avec à chaque étape d'autres portraits de Chibanis. Et dans deux ans à Paris, à l'Institut du Monde arabe ou au musée de l'Histoire de l'immigration. Tout ce chemin fera l'objet d'un livre auquel seront associés tous les participants à l'aventure, musiciens (comme le compositeur Louis Sclavis ou Magyd Cherfi du groupe Zebda), écrivains, poètes, philosophes...

PROPOS RECUEILLIS PAR  
VÉRONIQUE GIRAUD

\* Le projet pédagogique « Nos grands-pères les Chibanis » a été lauréat du Prix de l'audace artistique et culturelle du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture.

Avec plus d'un million de Sociétaires,  
on peut déplacer  
des montagnes



La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès des plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques (maquette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 0 826 824 400\*

\*) Hors heures de service (hors 24h/24) et jours fériés. Les services sont réservés aux clients de la banque. Les tarifs sont indiqués sur le site internet de la banque.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

# Accompagnez vos élèves dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux à travers le cas concret du recyclage des papiers

Le programme pédagogique Léo Folio accompagne l'élève dans sa compréhension et sa construction de l'éco-citoyenneté. Il s'adresse aux cycles 2 et 3 de l'école élémentaire, ainsi qu'aux classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.



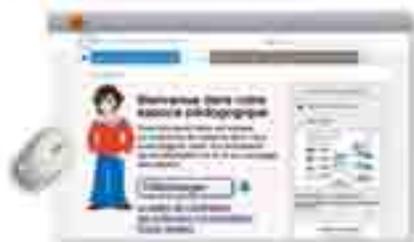
- ▶ En lien avec le Socle commun de connaissances et de compétences, il s'inscrit pleinement dans les orientations pédagogiques définies dans les programmes scolaires (réduire, réutiliser, recycler).
- ▶ Un dispositif pédagogique diffusé avec le ministère de l'Éducation nationale et le CIDEM dans le cadre des « Itinéraires de Citoyenneté » et conçu avec les professeurs.

## ➔ Commandez gratuitement !

### 1 UN LIVRET PÉDAGOGIQUE ET LUDIQUE



### 2 UN ESPACE PÉDAGOGIQUE EN LIGNE POUR LES PROFESSEURS



### 3 DES MODULES E-LEARNING POUR LES ÉLÈVES



### 4 UNE EXPOSITION ITINÉRANTE POUR L'ÉCOLE



➔ **POUR COMMANDER LES OUTILS**  
[www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr) rubrique *Les Jeunes*  
Pour toutes questions: 01 53 32 86 70



Tous les points de contact  
01 53 32 86 70

